



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 1^{er} février 2017
DELIBERATION N°CM-17-014

OBJET : Adoption de l'Agenda 21 2017-2021 de la Ville et du CCAS de Garges-lès-Gonesse

L'an deux mille dix-sept, le premier février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Jean PARÉ, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoît JIMENEZ, Mme Françoise FAUCHER, M. Sabry KALAA, M. Mohammed AYARI, Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Louis FREY, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Panhavuth HY, M. Pierre GALLAND, Mme Christine DIANÉ, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Hussein MOKHTARI, M. Christophe DIEU, Mme Stella LAPAIX, M. Tarak GHOURCHI (arrivé à 19h10), Mme Elise ARIAS-YSIDOR, M. Francis PARNY.

Etaient représentés :

Mme Bérard GUNOT
M. Daniel BURNACCI
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN
M. Elie ATLAN
Mme Myriam DIEN

pouvoir à Mme Maria MORGADO
pouvoir à M. Pierre GALLAND
pouvoir à M. Patrick ANGREVIER
pouvoir à M. Daniel LOTAUT
pouvoir à Mme Stella LAPAIX

Etaient absents :

Mme Arcangèle DO SOUTO
Mme Marie-France BLANCHET
M. Tahar BOUZIAD

Mme Marie-Josée FILATRIAU a été désignée comme secrétaire de séance

Hôtel de Ville
8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex
Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02
www.villedegarges.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

Vu la loi de programmation n°2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2013 portant mise en place d'un Agenda 21 local – engagement de la démarche et demande de financement,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Garges-lès-Gonesse de se doter d'un Agenda 21 afin de formaliser ses engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité et des ressources, de la cohésion sociale et de la solidarité, de l'épanouissement de tous les êtres humains et de l'encouragement à une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,

Considérant la démarche menée par la Ville pour établir un diagnostic et des actions répondant à ces finalités,

Considérant l'intérêt pour le territoire et ses habitants des actions présentées dans le projet d'Agenda 21,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, abstention du groupe Socialiste et société civile,

► **APPROUVE** le projet d'Agenda 21 2017-2021 de la Ville et du CCAS de Garges-lès-Gonesse,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes :

- Projet d'Agenda 21 2017-2021 de la Ville et du CCAS de Garges-lès-Gonesse.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 1^{er} février 2017



Le Maire,

Maurice LEFEVRE

L'acte administratif pris par les autorités communales est exécutoire de plein droit dès lors qu'il a été publié, affiché ou notifié et transmis au contrôle de légalité.

Agenda 21 de Garges-lès-Gonesse





SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. Présentation du projet.....	4
1.1. Contexte.....	4
1.1.1. Rappel des fondements du développement durable.....	4
1.1.2. Contexte local.....	6
1.2. Objectifs de la démarche.....	6
1.3. Eléments de démarche.....	7
1.3.1. Les grandes étapes de la démarche.....	7
1.3.2. Le planning du projet.....	8
1.3.3. Le pilotage du projet.....	9
1.3.4. La concertation.....	9
1.3.5. La communication.....	12
2. Diagnostic.....	13
2.1. Lutte contre le réchauffement climatique.....	13
2.1.1. Une mobilité inégale.....	13
2.1.2. Les consommations énergétiques patrimoine / logements.....	15
2.2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources...	16
2.2.1. Une ville coupée de ses espaces naturels.....	16
2.2.2. Des consommations d'eau croissantes.....	17
2.2.3. Une ville perçue comme trop sale.....	18
2.3. Epanouissement de tous les êtres humains.....	19
2.3.1. Une santé fragilisée.....	19
2.3.2. De nombreux gargeois en situation de précarité.....	20
2.3.3. Des populations fragiles.....	21
2.3.4. Des conditions de logements inégales.....	22
2.4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.....	23
2.4.1. Une diversité culturelle.....	23
2.4.2. La jeunesse : une richesse et une source d'inquiétudes.....	24
2.4.3. Un sentiment d'insécurité.....	25
2.4.4. Une participation réduite à la vie de la cité.....	26
2.5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.....	27
2.5.1. Un nombre insuffisant d'emplois pour répondre aux besoins.....	27
2.5.2. Un tissu commercial riche mais à maintenir.....	28
3. Schéma du plan d'action.....	29
4. Fiches actions.....	30
Axe stratégique 1 : Rendre la Ville plus belle.....	30
Axe stratégique 2 : Préserver nos ressources.....	34
Axe stratégique 3 : Favoriser le vivre ensemble.....	39
Axe stratégique 4 : Assurer l'intégration et la protection des animaux en milieu urbain.....	51
5. Le pilotage et l'évaluation.....	54
6. Les indicateurs de suivi.....	55



INTRODUCTION

Le rapport d'Agenda 21 présente le travail collaboratif mené depuis septembre 2013 entre le bureau d'études Adret et Territoires et la commune de Garges-lès-Gonesse.

Ce rapport vise à reproduire les différentes phases de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21. Chacune des phases réalisées est exposée, reprenant les éléments de méthode et les résultats. Pour ne pas « alourdir » ce document technique, nous ne faisons pas figurer les documents de travail ou de présentation en Comité technique ou Comité de Pilotage.

Le plan reproduit les différentes phases du projet, du diagnostic à l'évaluation.

Ce rapport « technique » peut servir de base au montage du dossier de réponse à « l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ».

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 Contexte

1.1.1 RAPPEL DES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les communes constituent un échelon privilégié pour mettre en place un développement durable.

Qu'entend-on au juste par « développement durable » ?

Né du constat de certains dysfonctionnements planétaires (inégalités sociales, diminution de nos ressources, pauvreté, dérèglement climatique...), le concept de développement durable s'est imposé en pleine mondialisation, alors que différents concepts ou outils émergeaient : la décroissance, la croissance verte ou l'éco-économie.

Sa définition, qui date du rapport Brundtland en 1987, est celle-ci : « *Satisfaire les besoins des générations actuelles, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Le développement durable s'est démocratisé depuis lors et chacun s'est approprié ce concept à sa manière, avec des degrés d'implication différents.

Après le Sommet de la Terre à Rio en 1992, 94 états se sont mis d'accord sur le fait qu'il fallait agir à l'échelle planétaire, pour tenter de contenir, voire infléchir les bouleversements qui sévissent sur la Terre et pèsent sur notre futur. Ils ont donc réalisé le programme Action 21 pour le XXI^{ème} siècle.

C'est lors de ce Sommet qu'est né le projet d'Agenda 21, déclinaison locale du concept de développement durable, appliqué aux collectivités, répondant ainsi au célèbre slogan : « *Penser globalement, agir localement* ».

Extrait d'Action 21 / Sommet de la Terre – Rio 1992 / Chapitre 28 – collectivités territoriales :

« Les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. »

Suite à cela, différents évènements mondiaux, européens, nationaux, sont venus alimenter, ou préciser ce concept, pour le rendre tangible et opérationnel.

Du global au local, le développement durable s'est progressivement invité dans la politique :

- Stratégie européenne de développement durable, datant de 2004, et en cours de modification
- Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2010 - 2013
- Le Cadre de Référence national pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21, datant de 2005, déclinaison opérationnelle de la SNDD ;
- Charte de l'environnement, adossée à la Constitution française, datant de 2005.

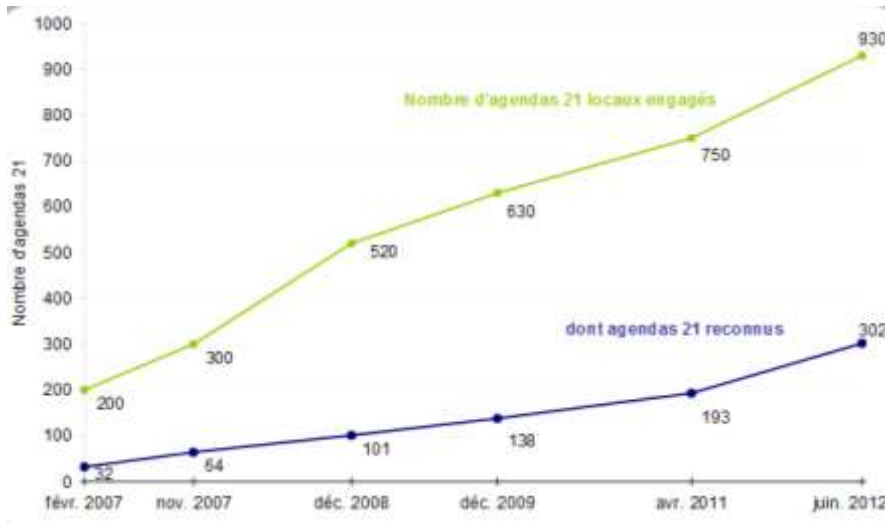


Localement, les Régions, Départements, communautés de communes, communautés d'agglomérations, Pays ou communes se sont dotés de stratégies politiques de développement durable.

En juin 2012, on recensait en France 930 Agendas 21, dont 302 reconnus).

Figure 1 : Evolution du nombre d'Agenda 21 en France

(Source : CGDD, Observatoire national des agendas 21 locaux et Comité 21)



Les Agendas 21 sont avant tout des outils pour les collectivités au service du développement durable.

Ils ont vocation à immiscer sur un territoire les principes du développement durable, de façon à systématiser sa prise en compte, dans une optique « d'amélioration continue ».

Réalisé avec toutes les forces vives de la collectivité, l'Agenda 21 se veut démocratique et consensuel.

Il recouvre donc un enjeu pédagogique : apporter des connaissances à chaque individu du territoire, pour une meilleure appropriation des enjeux et une meilleure compréhension des possibilités d'actions en faveur d'un développement durable.

Destiné à gérer localement des enjeux planétaires et non plus uniquement des enjeux propres à la collectivité, il est nécessairement un moteur du changement et donc facteur d'innovation.

Il contribue enfin à créer une cohérence entre toutes les politiques et actions des décideurs des territoires, du local au global, pour un développement durable.

Sa principale critique réside dans le fait qu'il n'est pas imposé par la loi, et par conséquent l'effort des collectivités reste diffus. Par ailleurs, il est sans obligation de résultat.

Or l'urgence imposée par la dégradation de notre planète est réelle et les seuils d'irréversibilité, notamment par rapport au climat et aux ressources ont été établis scientifiquement. On peut donc se questionner sur l'efficacité d'un tel dispositif en l'absence de règles générales.

Les réglementations en cours ou à venir dans tous les domaines environnementaux (Loi sur l'eau, RT 2012, Grenelle I et II...) répondent en partie aux besoins de fixer des objectifs quantifiés, comme par



exemple le principe du Facteur 4, prévoyant de réduire par 4 les émissions françaises de gaz à effet de serre d'ici 2050.

En outre, l'évaluation préconisée dans la méthode Agenda 21 a pour but d'établir une prise en compte accrue du développement durable sur le territoire, par la création d'objectifs, associés à des indicateurs.

Pour finir, la méthode d'Agenda 21 est en constante évolution, enrichie par les expériences des uns et des autres, et par les réseaux qui alimentent le débat. La méthode utilisée pour réaliser ces Agendas 21 peut varier, mais par souci de cohérence avec les engagements nationaux, le Ministère a fixé un cadre en 2005 : le « Cadre de Référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », qui détermine tant le contenu que la forme ; il préconise en tout cas le respect de 5 finalités nationales. C'est donc ce cadre qui conditionne l'obtention du Label Agenda 21 national.

1.1.2 CONTEXTE LOCAL

La ville de Garges-les-Gonesse, forte de ses 40 000 habitants, est une ville aux multiples enjeux :

- ★ **Sociaux** : une ville dont le turn-over est important remettant en cause une certaine cohésion sociale, où la précarité sévit avec un niveau de vie moyen très inférieur au reste du territoire du Val d'Oise, et les logements collectifs constituent la majorité du parc, dont 53 % de logements sociaux ; mais la population jeune et le monde associatif sont des facteurs de dynamisme à exploiter.
- ★ **Environnementaux et climatiques** : une ville des années 60-70 dont les bâtiments essentiellement collectifs sont très énergivores, et qui font actuellement l'objet d'un plan ANRU ; une ville où la vie dans l'habitat collectif nécessite des espaces de nature et de verdure pour compenser et favoriser le bien-être, mais aussi préserver la biodiversité sur un territoire très urbanisé.
- ★ **Economiques** : un taux de chômage important quasiment deux fois plus important que celui du Val d'Oise ; mais la présence de deux zones d'activités et l'intégration dans le pôle économique de la communauté d'agglomération Val de France ; un enjeu dans le maintien et la création d'emplois.
- ★ Liés à la bonne **gouvernance** : permettre à tous de vivre en bonne intelligence, en favorisant les liens entre les gens ; renforcer aussi la citoyenneté, afin que chacun se sente acteur du développement de la ville ou de son quartier ; permettre à tous de se sentir acteur du développement durable.

La ville était déjà engagée en faveur d'actions de développement durable de façon sectorisée : sensibilisation à la gestion et à la réduction des déchets du centre de loisir Charles Perrault, mise en place d'assemblées consultatives de quartier et du conseil municipal des jeunes, gestion différenciée des espaces verts, campagne d'isolation thermique des écoles, et plus largement déploiement du plan ANRU, qui est un projet de développement à part entière.

1.2 Objectifs de la démarche

C'est ainsi que la ville de Garges-lès-Gonesse a souhaité se lancer dans un projet d'agenda 21 afin de lancer une réflexion globale et participative, qui lui permettra de :

- < Mettre en cohérence les politiques sectorielles et les acteurs du développement durable déjà engagés.



- < Dégager une vision stratégique et durable pour le territoire pour encourager une société gergeoise plus solidaire et un développement du territoire respectueux de l'homme et de la planète.

1.3 Eléments de démarche

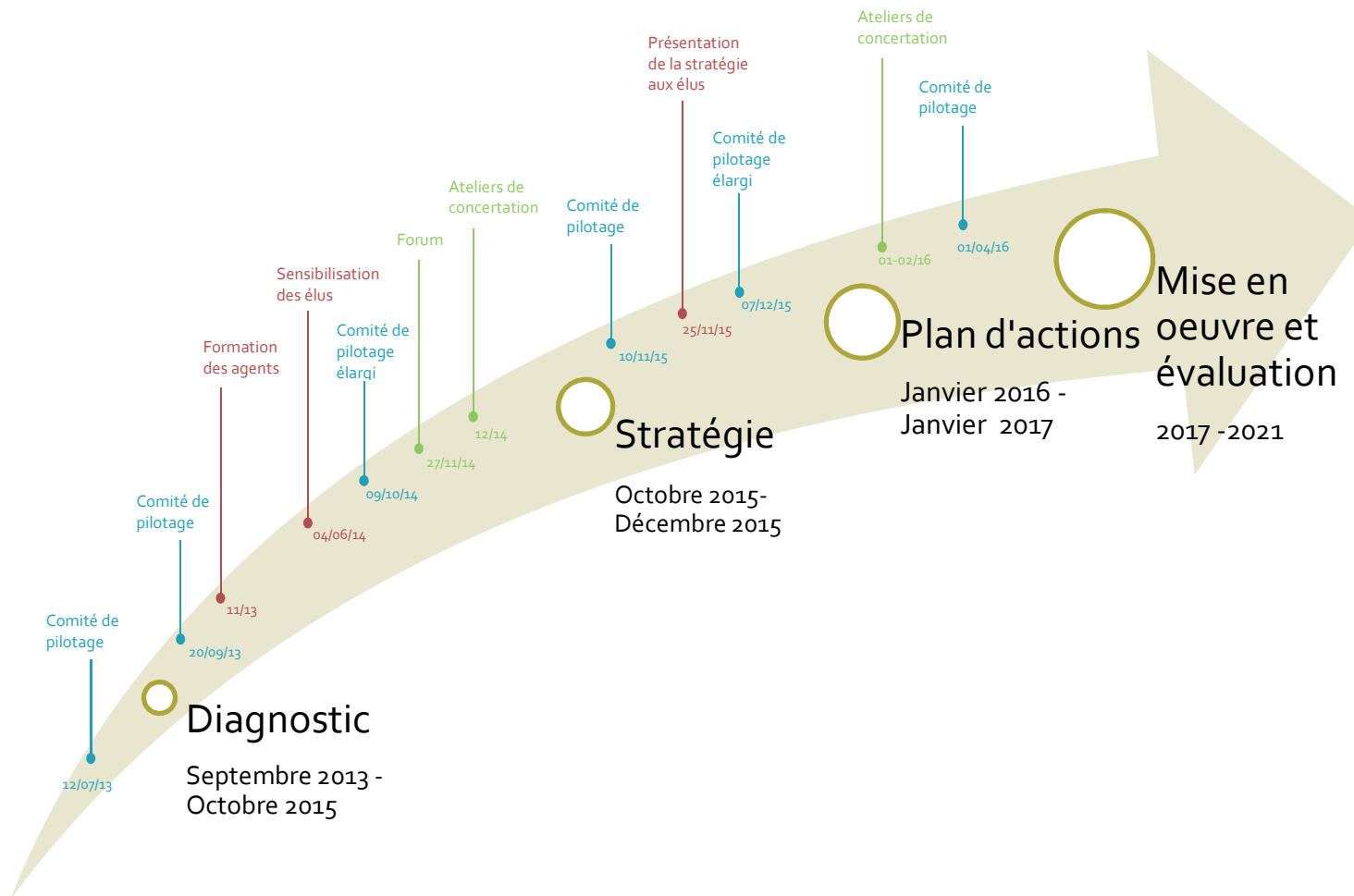
1.3.1 LES GRANDES ETAPES DE LA DEMARCHE

La démarche de l'Agenda 21 a suivi un schéma « classique », en cinq grandes étapes :





1.3.2 LE PLANNING DU PROJET





1.3.3 LE PILOTAGE DU PROJET

Plusieurs niveaux d'acteurs sont intervenus sur le projet, comme organes de pilotage.

Rappel de la définition du Cadre de Référence à ce sujet :

« Le pilotage (de la décision à la mise en œuvre) d'un projet de développement durable nécessite une organisation adaptée et souple pour permettre la cohérence des politiques menées dans chaque domaine concernant le territoire et leur articulation avec celles des autres territoires proches ou lointains.

L'objectif doit être d'assurer, d'une part, la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées et, d'autre part, la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux. »

Le comité de pilotage

Le rôle du comité de pilotage est de planifier le projet, de faire des choix de méthode et de gérer la communication en amont des différentes phases de l'Agenda 21.

Il a pu être mobilisé pour travailler ou faire un point d'étape d'une phase lorsque cela était nécessaire.

Les agents référents

Afin de monter la démarche interne de l'Agenda 21, un réseau d'agents référents a été constitué.

Instance d'information mais aussi de travail, les agents 21 ont été et restent les référents du développement durable en interne.

Le bureau d'étude

Afin de l'assister dans la construction de son Agenda 21, la Mairie a fait appel à un bureau d'étude extérieur, garant du respect de la démarche telle qu'elle est dictée par le cadre de référence du Ministère.

Son rôle a été de préparer et d'animer les différents temps de réunion et les ateliers de concertation, de rédiger les différents documents nécessaires à la construction du projet et de planifier les différentes étapes du projet. Il est également en charge d'une mission de suivi de la démarche dans les 3 premières années.

1.3.4 LA CONCERTATION

La participation citoyenne fait partie des préconisations du Cadre de Référence du MEDDAT.

Rappel de la définition du Cadre de Référence à ce sujet :

« Comme l'indique l'Action 21 (section III), « la réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les



secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux.

Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local. »

Au vu du profil des habitants de la ville de Garges, la mobilisation des habitants est globalement difficile. Partant de ce constat, la concertation a reposé sur les éléments suivants.

Diagnostic partagé

Le premier temps de concertation visait à construire le diagnostic et établir les enjeux du territoire de façon partagée. Un livre blanc de la concertation a été élaboré à la suite de cette phase.

→ Un Forum / débat

Les gargeois ont été invités à une soirée le 24 novembre 2014 visant à présenter l'Agenda 21. Après une sensibilisation au développement durable, différentes activités ont été proposées aux participants (notamment, la visite d'une maison écologique).

→ Dispositif Porteurs de Parole :

Présence dans différents endroits de la ville avec une banderole « Pour vous, être Gargeois, c'est... ? » : récolte de paroles d'habitants sur des cartons.

→ Des ateliers de concertation

4 ateliers de diagnostic menés avec les habitants les 8,9 11 et 12 décembre 2014.

Ces ateliers ont été menés dans différents centres sociaux de la ville.

8 décembre	Quartier Dame Blanche Nord	7 participants
9 décembre	Quartier Dame Blanche Ouest	2 participants
11 décembre	Quartier des Doucettes	7 participants
12 décembre	Quartier de la Muette	9 participants

Les débats avec les participants ont porté sur les questions suivantes :

- Si Garges était un animal, ce serait...
- Qu'est-ce qui vous rend heureux ou malheureux à Garges ?
- Pour vous, le bien-être à Garges ça passerait par quoi ?

1 atelier mené avec le conseil municipal des jeunes le 3 décembre 2014.

Après une sensibilisation au développement durable, les enfants ont été invités à produire des posters sur différents thèmes :

- Education
- Nature en ville / espaces verts
- Culture, diversité culturelle
- Déplacements
- Déchets

Ils ont élaboré leur avis sur ces cinq thèmes en respectant les étapes suivantes :

- 1- C'est quoi le problème ?
- 2- Dans l'idéal, ça serait quoi ?
- 3- Quelles sont vos propositions pour améliorer la situation



Plan d'action

Le deuxième temps de concertation a été mené pour l'élaboration du plan d'actions.

→ **3 ateliers de concertation avec le Comité de pilotage élargi**

Après un rappel des enjeux et des objectifs, les participants ont été invités à écrire des propositions d'actions sur des post-its, ensuite affichés sur le mur et regroupés par grands thèmes.

→ **Des ateliers avec le CMJ et le CCJ**

Les enfants ont été répartis en trois groupes travaillant chacun sur un axe de l'Agenda 21. Après un rappel des enjeux et des objectifs, ils ont proposé des actions. Au bout de 20 minutes, ils changeaient d'axe. Ils ont ainsi pu travailler sur l'ensemble des axes.

→ **Des réunions au sein de certains services**

Les agents référents ont organisé au sein de leur service respectif des réflexions avec leurs collègues pour faire émerger des propositions d'actions.

→ **Une consultation des habitants dans les centres sociaux**

La création d'une exposition itinérante et une présence dans les centres sociaux en mars 2016 a permis de recueillir

→ **Un questionnaire en ligne**

Un questionnaire a été mis en ligne en mars afin de recueillir l'avis des habitants sur la base d'une pré-sélection d'actions déjà proposées dans le cadre des ateliers. Proposer de nouvelles actions était également possible.

320 réponses ont été recueillies.

Lancement du plan d'action

- Une concertation s'est tenue entre élus et agents de la Collectivité en décembre 2016,
- Une concertation a eu lieu entre élus et le comité de pilotage élargi en janvier 2017.

Une concertation avec les Conseils Consultatifs de quartier

Une présentation tout au long du processus de création de la démarche Agenda 21 pour recueillir leur avis et faire des membres des CCQ un relai au cœur des quartiers.



1.3.5 LA COMMUNICATION

Plusieurs supports ont été mobilisés pour communiquer sur l'Agenda 21, son avancée et ses résultats :

- Un logo a été développé à partir d'une proposition des agents référents
- Communication régulière dans le journal municipal --> plusieurs articles dédiés à l'Agenda 21 tout au long du projet.
- Une rubrique Agenda 21 a été créée sur le site Internet de la ville pour présenter la démarche



#VILLEDEGARGES

Ma Ville | Vivre à Garges | À tout âge | Vivre ensemble | Ville de projets | Les Grands Rendez-vous | Garges TV

FLASHINFO

Accueil > Ville de Projets > Ville Verte > Agenda 21

Agenda 21

Un environnement meilleur pour un futur solidaire

Depuis 2013, la Ville de Garges-lès-Gonesse poursuit son engagement en faveur du développement durable, à travers la construction d'un Agenda 21. Afin de continuer à donner un sens concret et définir la meilleure feuille de route pour les années à venir, la Ville a besoin de la participation de tous les Gargeois. Presté aperçu des actions concrètes qui favorisent le bien-vivre ensemble.

Un Agenda 21, c'est quoi ?

Issu du plan d'action pour le XXI^e siècle adopté lors du Sommet de la Terre de Rio (organisé par l'ONU en 1992), l'Agenda 21 local est un outil méthodologique permettant de définir et mettre en oeuvre un programme, de manière concertée pour répondre aux enjeux du développement durable.

Il permet de :

- lutter contre le changement climatique,
- préserver la biodiversité,
- épanouir les êtres humains,
- veiller à la cohésion sociale et la solidarité.

Les jardins familiaux arrivent !

Garges ville verte, voilà la route sur laquelle s'engage la Majorité municipale. Bientôt les premiers jardins familiaux pourront être cultivés

Dans quelques semaines les jardins familiaux vont ouvrir leurs portes. Ils sont déjà très attendus et suscitent un vif intérêt vu le nombre d'inscriptions reçues en Mairie. Les jardins compteront 108 parcelles, soit 2 hectares cultivés. Tous les cultivateurs bénéficieront d'un arrosage en bois et d'un récupérateur d'eau de pluie, sur leurs espaces verts, d'une grandeur de 80 à 200 m². Les lieux mis en commun seront le local de l'association ainsi qu'un lieu de

Les Projets Urbains

- Le prolongement du Tramway T8 : en route vers l'emploi
- Emploi / Entrepreneuriat
- La communauté d'agglomération Roissy Pays de France
- Ville Verte
 - Agenda 21
 - Concours des Balcons & Jardins fleuris
 - Soyons « EcoCité » Simple comme un clip!
 - Garges Paysage

Accès

DEMARCHES EN LIGNE

GARGES TV



2 DIAGNOSTIC

Cette partie présente une proposition d'enjeux de développement durable pour la ville de Garges-lès-Gonesse, c'est-à-dire les problématiques fortes que la commune doit prendre en compte dans une optique de développement durable.

Ils sont issus du travail d'état des lieux, partagé avec les acteurs du territoire lors d'ateliers de concertation (voir p10), croisé avec les enjeux globaux de développement durable.

Ce diagnostic constitue la base pour l'élaboration de la stratégie de l'Agenda 21 qui fixe les objectifs dans lesquels la ville souhaite s'engager.

Chacun des enjeux est présenté de la façon suivante :

- 1- Synthèse atouts – faiblesses – Opportunités – Menaces permettant de se rendre compte de la situation du territoire
- 2- Les actions déjà menées sur la commune
- 3- Ce que pensent de l'enjeu les acteurs rencontrés dans le cadre de la concertation
- 4- Des propositions d'orientation pour l'Agenda 21

La présentation des enjeux ne répond pas à un ordre d'importance, aucune pondération n'ayant été effectuée. Ils sont cependant répartis dans les 5 finalités du Cadre de référence du ministère, correspondant aux thèmes que doit aborder tout projet de développement durable :

- Lutte contre le réchauffement climatique
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

2.1 Lutte contre le réchauffement climatique

2.1.1 UNE MOBILITE INEGALE

La situation du territoire

ATOUTS :	FAIBLESSES :
<ul style="list-style-type: none">< Un maillage de transports en commun nord-sud performant< Le Tram T5 qui augmente l'accessibilité à l'ouest en transports en commun	<ul style="list-style-type: none">< Un réseau de pistes cyclables faible : les bandes cyclables représentent 1,55% (900m) des voies publiques de la commune et les pistes cyclables 3,38% (1900m)< Un trafic de transit dense< Le maillage des transports en commun insuffisamment performant pour accéder aux pôles d'emploi de proximité< 80% des Gargeois travaillant hors de la commune< Desserte transport en commun défaillant vers l'Est

**OPPORTUNITES :**

- < Dans le cadre du Grand Paris, la commune bénéficiera de la modernisation de son réseau de transports en commun : modernisation de la ligne RER D, le barreau ferroviaire de Gonesse permettra de connecter le RER D et le RER B, Tram Tangentielle Nord, Métro Grand Paris Express
- < Possibilité de prolongement de la ligne T5 jusqu'au pôle d'emploi du Bourget
- < Augmentation de la fréquence des bus

MENACES :

- < Augmentation du trafic de transit routier

Ce qui est déjà fait

La mairie se bat pour la prolongation du Tram 5.

L'association Voiture n'Co propose une aide à la mobilité aux personnes en insertion (prêts de véhicules, aide pour utiliser les transports en commun) ce qui constitue un atout pour la ville.

Ce que les acteurs disent

La situation de Garges en proximité de Paris est citée comme un atout, tout comme la présence de transports en commun (présence du RER, arrivée du Tram 5).

Ce constat positif est cependant nuancé par certains manques : les grandes surfaces commerciales difficiles d'accès sans voiture, les problèmes liés aux transports en commun (surcharge, retard, grèves), la surcharge de trafic (et notamment la traversée de la ville par les camions).

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

La compétence transport en commun n'est pas du ressort de la ville, elle ne pourra travailler qu'en partenariat avec les autorités compétentes pour l'amélioration du service.

Un travail plus approfondi pourrait cependant être mené sur les modes doux :

- Développement des pistes cyclables
- Sensibilisation

La ville pourrait également soutenir et diffuser le travail réalisé par l'association Voiture n' Co qui facilite la mobilité des personnes en insertion.

Plus globalement, le soutien à la création d'activités professionnelles à Garges contribuerait à améliorer la mobilité des Gargeois.



2.1.2 LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES PATRIMOINE / LOGEMENTS

La situation du territoire

ATOUTS : <ul style="list-style-type: none">< Des consommations par habitant plus faibles qu'à l'échelle régionale...	FAIBLESSES : <ul style="list-style-type: none">< ... mais une part de l'énergie dans les dépenses des ménages plus élevée que la moyenne< Des logements anciens très énergivores< Un phénomène de précarité énergétique qui s'accroît< Peu d'énergie produite à partir d'énergie renouvelable< Des bâtiments communaux obsolètes
OPPORTUNITES :	MENACES :

Ce qui est déjà fait

Le travail sur l'efficacité énergétique commence à peine sur la ville de Garges. Une ou deux rues du quartier des Doucettes bénéficient d'un éclairage à led avec réduction de l'intensité lumineuse la nuit. Une toiture végétalisée a également été aménagée à l'Espace Associatif des Doucettes

Le CCAS organise des ateliers pour informer les habitants sur des éco gestes afin de réduire leurs consommations.

Ce que les acteurs disent

Dans la concertation, les acteurs ne se sont pas prononcés sur l'énergie.

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

L'Agenda 21 devrait permettre de construire une approche structurée de l'énergie, en travaillant déjà sur l'amélioration des connaissances sur les consommations à travers un suivi précis et régulier (par la création d'un poste de suivi des consommations).

Un plan d'action devrait être construit pour réduire les consommations du patrimoine de la ville mais aussi travailler avec les bailleurs et les habitants sur les consommations liées à l'habitat.

Une réflexion pourrait aussi être conduite sur la diversification des sources d'énergie (aujourd'hui, essentiellement fossiles).

Enfin, un chantier-action pourrait être mené pour répondre à l'urgence de la précarité énergétique.



2.2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

2.2.1 UNE VILLE COUPEE DE SES ESPACES NATURELS

La situation du territoire

ATOUTS : <ul style="list-style-type: none">< Une trame d'espaces verts et naturels importants (Fort de Stains)< Des ressources en biodiversité à découvrir (notamment la vallée du Croult)	FAIBLESSES : <ul style="list-style-type: none">< Un développement urbain peu qualitatif même si les opérations de renouvellement urbain contribuent à son amélioration< Mise en valeur insuffisante des espaces naturels< Des espaces verts privés insuffisamment entretenus
OPPORTUNITES : <ul style="list-style-type: none">< Réserve foncière de l'A16	MENACES :

Ce qui est déjà fait

Les services techniques font des efforts pour fleurir la ville, la première fleur obtenue en 2014 en est un des résultats. De plus, les services ont bien intégré les questions de biodiversité : ils n'utilisent plus de produits phytosanitaires (à part pour les terrains de sport), pratiquent le paillage et cherchent le plus souvent des essences locales.

Des initiatives sont menées au niveau des centres sociaux et des associations pour favoriser le verdissement de la ville et le rapprochement des habitants avec la nature. Un jardin pédagogique vient ainsi de voir le jour dans le quartier des Doucettes en partenariat avec le Club ACE et Logirep.

Des potagers sont aménagés dans les écoles mais ils sont aujourd'hui peu exploités.

Ce que les acteurs disent

Si la présence de fleurs et d'espaces verts (comme le fort de Stains) est citée par certains comme une force de la ville, d'autres participants font part de leur manque : « *Si j'avais une baguette magique je mettrais des fleurs partout* ».

Certains anciens habitants regrettent la disparition de tous les petits jardins avec l'urbanisation. D'autres déplorent le manque de qualité des aménagements paysagers réalisés par les bailleurs (quartier des Doucettes) et le fait qu'ils soient peu entretenus.

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

Les initiatives de jardins partagés pourraient être soutenues et valorisées.

Un effort de valorisation devrait être réalisé autour de la biodiversité locale. La première étape pour cela est de bien la connaître, notamment les milieux aquatiques encore aujourd'hui peu familiers. La création d'un Atlas de la Biodiversité Communale serait pour cela une action pertinente.



A partir de là, un travail de sensibilisation pourrait être mené auprès des habitants. Le travail réalisé par les services techniques sur les espaces pourrait dans ce sens faire l'objet d'une communication plus importante. Ils pourraient également intervenir de façon ponctuelle auprès des écoles pour faire de la sensibilisation autour des potagers.

Des passerelles pourraient être faites avec d'autres projets stratégiques de la ville. Par exemple, le **projet de politique culturelle** qui propose la **Création d'un espace culturel et patrimonial, lieu de vie partagé, végétalisé** (Chantier II.2) sur la coulée verte entre le Fort de Stains et la Parc de la Courneuve.

2.2.2 DES CONSOMMATIONS D'EAU CROISSANTES

La situation du territoire

ATOUTS : <ul style="list-style-type: none">< Présence de cours d'eau dans des zones maintenues naturelles< Une eau potable de bonne qualité bactériologique	FAIBLESSES : <ul style="list-style-type: none">< Forte pollution des deux cours d'eau< Augmentation importante des consommations d'eau par la collectivité (+30% entre 2010 et 2011)< Encore peu de récupération d'eau de pluie (notamment pour l'arrosage)
OPPORTUNITES :	MENACES :

Ce qui est déjà fait

La pratique du paillage et l'utilisation d'essences le plus souvent locales par les services des espaces verts visent à réduire les consommations d'eau pour l'arrosage.

Ce que les acteurs disent

Dans la concertation, les acteurs ne se sont pas prononcés sur l'eau.

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

Un suivi plus attentif des consommations d'eau pourrait être réalisé afin notamment de surveiller les fuites et les réparer rapidement.

Des actions visant à réduire les consommations dans les bâtiments de la ville pourraient être envisagées : installation de mousseurs, mise en place de robinets pousoirs, réalisation d'actions de sensibilisation.

Une réflexion pourrait être menée sur la récupération des eaux de pluie.

Afin de renforcer leur action, les services techniques pourraient mettre en place la technique du bois raméal fragmenté sur les espaces verts.



2.2.3 UNE VILLE PERÇUE COMME TROP SALE

La situation du territoire

ATOUTS : <ul style="list-style-type: none">< Valorisation des déchets ménagers (production d'énergie)< Un tonnage par habitant assez faible	FAIBLESSES : <ul style="list-style-type: none">< Des pratiques de tri encore assez faibles même si en augmentation (notamment dans les services de la ville)< Dépôts sauvages< Problématiques des encombrants un jeudi par mois
OPPORTUNITES :	MENACES :

Ce qui est déjà fait

La collecte des déchets est gérée par la Communauté d'Agglomération de Val de France :

- < **La collecte à domicile** est réalisée selon un système bi-flux (les déchets ménagers non recyclables et les déchets recyclables). Sur les zones pavillonnaires, une collecte des déchets verts est également réalisée deux fois par mois entre avril et novembre.
- < Des points d'apport volontaire sont disséminés sur la ville afin de collecter le verre. Enfin quatre déchèteries sont présentes sur la Communauté d'agglomération, aucune à Garges.

Le traitement et la valorisation des déchets sont, eux, gérés par le Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS).

Le tri du papier dans les écoles et le service jeunesse se met progressivement en place, suite à une initiative du CMJ. Dans le même sens, la dématérialisation progressive mise en place dans les services devraient permettre la réduction des déchets.

Ce que les acteurs disent

La saleté de la ville revient de façon récurrente, chez les adultes comme chez les enfants : « J'aimerais que ça soit plus beau plus calme et que les gens arrête de jeter mais dans les poubelles comme ça se sera propre », ou encore : « Si j'avais une baguette magique je transformerais tous les déchets en fleur. Garges n'est pas une poubelle car nous ne sommes pas des déchets. ».

Le cochon et le rat sont ainsi cités comme animaux pour caractériser la ville de Garges.

Ce manque de propreté est souvent associé au manque de civisme : les déchets sont jetés par les fenêtres et dans les escaliers, le mobilier urbain est rapidement dégradé, on constate trop de déjections canines. La présence de rats dans un supermarché est rapportée.

Enfin, les habitants font remonter l'arrêt du tri sélectif dans deux quartiers alors qu'il existait avant (Les Doucettes et La Muette) : « A quoi cela sert-il de faire de la sensibilisation à l'école ou lors de manifestations ? Ça existait il y a 10 ans : il y a une régression, ce n'est pas normal. »



Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

Le tri pourrait être mis en place dans l'ensemble des services de la ville.

La sensibilisation auprès des habitants pourrait être maintenue, notamment dans le cadre de la semaine de la propreté.

Un travail avec les bailleurs est à mener pour répondre à la disparition des containers dans certains quartiers de la ville et, pourquoi pas, réfléchir à des solutions de compostage collectif (à relier avec des projets de jardins partagés).

2.3 Epanouissement de tous les êtres humains

2.3.1 UNE SANTE FRAGILISEE

La situation du territoire

ATOUTS : < Accessibilité des grands pôles hospitaliers parisiens (RER)	FAIBLESSES : < Une espérance de vie plus faible < Un important déficit de médecins généraux et spécialistes < Une connaissance des rôles des structures médicales et médico-sociale insuffisante < Manque de relais dans certains champs (gérontologie, santé mentale) < Problématiques importantes d'accès aux soins et aux droits de santé
OPPORTUNITES : <	MENACES : < Dynamique de vieillissement de la population

Ce qui est déjà fait

La ville est signataire d'un Contrat Local de Santé (mars 2014), constitué de cinq axes stratégiques :

- Axe stratégiques 1 : Améliorer la connaissance de l'état socio-sanitaire de la population pour permettre la définition des besoins
- Axe stratégique 2 : Coordonner les actions de santé sur la commune
- Axe stratégique 3 : Lutter contre la désertification médicale
- Axe stratégique 4 : Réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement
- Axe stratégique 5 : Améliorer la prise en charge de la santé mentale

L'axe 4 traitant du lien entre santé et environnement traite plus particulièrement des conditions de logements (notamment insalubrité).

Un nombre d'acteurs important interviennent sur le champ de la prévention et de nombreuses actions sont mises en place (Journée de la Santé...).

Un Atelier Santé Ville est présent sur la commune.

Une Maison de Santé Pluridisciplinaire va ouvrir prochainement et permettra de redynamiser l'offre de soins (23 professionnels attendus).



Ce que les acteurs disent

Des regrets sont exprimés concernant le manque de médecin : « *il n’y a plus d’ophtalmo, pas de dermato, de nombreux médecins sont âgés, vont-ils être remplacés ? On est obligé d’aller à Sarcelles* ».

Le nouveau centre de santé de la Muette est apprécié.

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l’Agenda 21

La santé pourrait être abordée de façon transversale en questionnant notamment le lien entre santé et environnement, en approfondissant ainsi l’axe 4 du contrat local de santé (qualité de l’air intérieur et extérieur, nutrition).

2.3.2 DE NOMBREUX GARGEOIS EN SITUATION DE PRECARITE

La situation du territoire

ATOUTS : <ul style="list-style-type: none">< Des acteurs du social qui se connaissent< Une offre pluri-forme pour lutter contre la précarité et l’exclusion< Une bonne couverture de la ville par les centres sociaux	FAIBLESSES : <ul style="list-style-type: none">< Une part importante des Gargeois en situation de précarité< Des écarts de revenus importants< Manque d’hébergement d’urgence< Peu d’associations caritatives actives sur le territoire au vu des besoins et manque de coordination avec et entre elles
OPPORTUNITES : <ul style="list-style-type: none"><	MENACES : <ul style="list-style-type: none">< Baisse des moyens financiers publics

Ce qui est déjà fait

Cet enjeu est abordé par différentes politiques publiques, que cela soit l’important programme de rénovation urbaine dont a bénéficié la ville, l’action des services sociaux aux différentes échelles, appuyée par les associations caritatives et l’ensemble des mesures réalisées autour de l’insertion et de l’emploi.

Ce que les acteurs disent

Les habitants regrettent l’absence d’emplois, les difficultés d’accès aux activités pour les enfants malgré les politiques tarifaires incitatives mises en place par la ville.

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l’Agenda 21

Des actions pourraient viser à améliorer l’entraide entre les habitants.

Une réflexion pourrait également être menée sur la précarité énergétique.



2.3.3 DES POPULATIONS FRAGILES

La situation du territoire

Atouts : <ul style="list-style-type: none">< Services actifs dans le maintien à domicile des personnes âgées et dans l'animation< Une résidence qui répond aux besoins< Un ratio aidants / aidés élevé	Faiblesses : <ul style="list-style-type: none">< Des logements inadaptés< Des personnes âgées en situation de précarité< Manque de médecins< Des problèmes psychiatriques croissants
Opportunités :	Menaces : <ul style="list-style-type: none">< Dynamique de vieillissement de la population< Baisse des moyens financiers publics

Ce qui est déjà fait

Le CCAS, via le Service inter-âge et maintien à domicile (SIAMD) intervient à plusieurs niveaux auprès des personnes âgées : aide au maintien à domicile, diversification et maintien de l'offre d'hébergement (une résidence d'environ 80 places) et organisation d'activités. D'autres acteurs interviennent, notamment l'association ASDA pour le maintien à domicile. Un centre MAIA est présent sur la commune pour la prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Peu d'actions sont menées sur l'intergénérationnel et le handicap.

Ce que les acteurs disent

-

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

Cette question pourrait être abordée par l'angle intergénérationnel, afin de favoriser les échanges entre les habitants et favoriser la compréhension.

Une réflexion pourrait également être menée sur la place du handicap dans la ville, que cela soit dans l'espace ou dans la société.



2.3.4 DES CONDITIONS DE LOGEMENTS INEGALES

La situation du territoire

ATOUTS : <ul style="list-style-type: none">< Habitat dense< PRU : renouvellement de l'habitat et amélioration de du cadre de vie de plusieurs quartiers< Marché immobilier encore abordable et en hausse< Les nouvelles constructions intègrent des critères environnementaux	FAIBLESSES : <ul style="list-style-type: none">< Une offre de logement social ne permettant pas de répondre à la demande< Peu de logements adaptés pour répondre aux besoins des personnes dépendantes< De nombreux logements insalubres< Présence de marchands de sommeil< Des logements sur-occupés< De nombreux équipements dégradés à rénover (Dame Blanche Nord, voirie, équipements publics)< Un urbanisme par zonages, manque de voies de communication inter-quartiers => forte identification aux quartiers et non à la ville< Des réserves foncières dont la commune n'a pas la maîtrise
OPPORTUNITES : <ul style="list-style-type: none">< Nouveau PRU à Dame Blanche Nord< L'abandon de l'A16 met à disposition une importante réserve foncière, et une zone préservée< Le Grand Paris ouvre des projets d'avenir structurants pour le territoire qui pourraient bénéficier à Garges-Lès-Gonnesse en termes d'emploi, de logement et d'infrastructures< Le développement des zones d'emploi du Bourget et de Roissy pourrait bénéficier à la commune en termes d'emploi, de logement et d'apport de nouveaux habitants	MENACES : <ul style="list-style-type: none">< La commune est située dans un territoire en profonde mutation, la maîtrise de son urbanisme n'est pas pleinement entre ses mains

Ce qui est déjà fait

Garges a bénéficié de programme de renouvellement urbain qui a grandement contribué à l'amélioration des logements de la ville.

La question du logement est par ailleurs abordée dans le PLH réalisé à l'échelle de Val de France.

La ville mène également des actions visant à réduire les marchands de sommeil.

Ce que les acteurs disent

Les personnes rencontrées soulignent les changements positifs de leur ville ces dernières années dus au programme de renouvellement urbain : « On est passé d'un ghetto américain à une ville ». Pour eux, cela contribue grandement au changement d'image de la ville : « le quartier de la Muette est une vraie réussite par rapport à avant, ça donne envie d'aller vivre là-bas ».

Ces évolutions donnent de plus aux habitants la vision d'une ville dynamique, « qui bouge ».

Certains habitants font part de leur appréciation des logements de Garges : « de beaux appartements, clairs. ».



Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

L'Agenda 21 pourrait plus particulièrement traiter le lien entre logements et environnement : avoir une réflexion plus approfondie sur l'isolation, l'utilisation de matériaux moins nocifs pour la santé et l'environnement. Dans le même sens, la précarité énergétique pourrait être un axe à développer.

L'ampleur des chantiers est telle sur Garges qu'une réflexion pourrait être menée sur la réutilisation des matériaux de démolition dans une optique d'économie circulaire (à travailler avec Val de France).

2.4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

2.4.1 UNE DIVERSITE CULTURELLE

La situation du territoire

ATOUTS : < Garges est constituée de plus de 60 origines différentes. Chacune est représentée par une association. Les relations communautaires sont fortes.	FAIBLESSES : < Les passerelles entre communautés n'existent pas toujours et les différences peuvent provoquer des tensions < Des difficultés d'accès à la langue française
OPPORTUNITES :	MENACES :

Ce qui est déjà fait

Quelques actions sont menées pour valoriser cette richesse culturelle, notamment :

- Semaines annuelles « Garges lès ... » mettant à l'honneur une culture à travers des rencontres autour de la danse, du jeu, etc.
- Très récemment, le service culturel propose des films en VO. Les diffusions rencontrent un grand succès.

Mais au vu de l'enjeu, ces actions semblent insuffisantes.

La coopération décentralisée n'est pas une thématique développée par la commune. Celle-ci n'est par ailleurs **pas jumelée avec une autre ville**.

Ce que les acteurs disent

On note tout d'abord que les personnes rencontrées sont attachées à leur ville pour sa diversité culturelle. La ville est ainsi qualifiée de **caméléon, de mille-pattes ou de pieuvre** pour souligner la diversité de personnes et d'origines qui la caractérise. Pour la plupart, il s'agit d'une vraie richesse.

Cette question soulève également des difficultés liées aux différences, au manque de connaissance des cultures et au barrage à la compréhension que constitue la multiplicité des langues. Une habitante de Dame Blanche Ouest, originaire d'un pays africain témoigne ainsi : « *Ça ne m'étonne pas que les français s'en aillent de Garges car ils ont plus besoin de calme, ils supportent moins le*



bruit ». Des regrets sont ainsi exprimés sur le fait qu'il y ait peu de passerelles entre les différentes communautés.

Malgré tout, Garges est aussi souvent rattachée à un esprit « *village* », à une convivialité : « *ici, on connaît tout le monde* ». La présence d'associations, des centres sociaux et les fêtes contribuent fortement à ce sentiment. La figure du chat est ainsi évoquée comme animal de compagnie « *parce qu'on est en bonne compagnie à Garges.* »

Ce constat est cependant à circonscrire à une échelle infra-communale : s'il existe une identification au quartier, cela s'avère moins vrai à l'échelle de la ville, comme le prouve le témoignage d'une habitante des Doucettes : « *ça vit ici, ce n'est pas comme dans les zones pavillonnaires où personne ne se parle, tout le monde se connaît ici.* »

Par ailleurs, des regrets sont exprimés concernant la rénovation urbaine qui aurait fermé les espaces et de ce fait rendu la ville moins conviviale : « *Avant, il y avait plus de vivre ensemble. Maintenant que tout est sécurisé, grillé, cadénassé, ça empêche la convivialité.* »

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

Un des objectifs du développement durable est de favoriser les liens entre les habitants. Une Agenda 21 s'attache donc au vivre-ensemble et aux conditions nécessaires : respect de soi, de l'autre, de la différence. Le travail mené par les centres sociaux de la ville va déjà dans ce sens.

L'Agenda 21 pourrait aborder cette question sous un angle plus environnemental en organisant par exemple des rencontres autour de jardins partagés : échanges de graines de différents pays, échange de recettes de cuisine, etc.

Des actions de coopération décentralisée pourraient également être menées avec des villes étrangères pour échanger des pratiques autour du développement durable.

2.4.2 LA JEUNESSE : UNE RICHESSE ET UNE SOURCE D'INQUIETUDES

La situation du territoire

ATOUTS : < Une population très jeune : les moins de 20 ans représentent 35% de la population, 4 ^{ème} ville de plus de 20 000 habitants la plus jeune de France	FAIBLESSES : < Grandes difficultés scolaires et décrochage important < Fort taux de chômage chez les jeunes < Faible participation des jeunes aux activités de loisirs < Certains établissements scolaires obsolètes < Un manque de garde à horaires décalées < Problèmes de santé
OPPORTUNITES : <	MENACES : <

Ce qui est déjà fait

La politique jeunesse est un axe très fort de l'action de la commune qui en a fait une priorité. Dans ce cadre, de nombreuses actions sont menées, relayées par les acteurs du territoire, notamment :

- < Des espaces d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes
- < Des actions fortes de la part de la commune et des associations pour le soutien scolaire
- < Un CMJ force de proposition



- < La révision des quotients familiaux pour faciliter l'accès aux activités périscolaires
- < Un engagement des centres de loisirs dans l'éducation à l'environnement et au développement durable

Ce que les acteurs disent

La présence de beaucoup de jeunes est citée comme un aspect positif de la ville.

Mais cette jeunesse représente également **une source d'inquiétude** pour les habitants : problèmes de réussite scolaire, manque d'emplois et problèmes d'éducation qui mènent au final à un désœuvrement et à un sentiment d'insécurité. Les trafics divers et les jeunes dans les escaliers exaspèrent certains habitants et contribuent à une baisse de leur qualité de vie. Ils s'inquiètent par ailleurs pour leurs propres enfants : « *On est fatigué, ce n'est pas bon pour les enfants* ».

Le loup est ainsi cité comme animal pour la ville car « *il aime ses enfants, il s'occupe de ses enfants, mais il n'arrive pas bien à les stabiliser* ».

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

Un grand nombre d'actions sont déjà menées par la ville autour de cette thématique, l'Agenda 21 devrait se focaliser sur les liens avec les autres piliers, notamment le renforcement du lien avec l'environnement : approfondissement des actions menées sur l'éducation à l'environnement, développement des jardins pédagogiques et partagés, orientation vers des métiers en lien avec l'environnement et/ou la solidarité.

2.4.3 UN SENTIMENT D'INSECURITE

La situation du territoire

ATOUTS : < Nouveaux aménagements grâce à l'ANRU	FAIBLESSES : < Des actes de délinquance < Un sentiment d'insécurité
OPPORTUNITES : <	MENACES : <

Ce qui est déjà fait

Les politiques publiques traitent de la question de l'insécurité par différentes entrées. Un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLS-PD) permet de regrouper tous les acteurs concernés autour de la même table. Le maintien du lien social à travers les centres sociaux, les activités proposées jouent également un rôle important pour le vivre ensemble. Par ailleurs, les efforts sur l'aménagement de la ville, à travers notamment les opérations de renouvellement urbain, jouent un rôle non négligeable dans le sentiment de sécurité que peuvent ressentir les habitants dans leur ville.



Ce que les acteurs disent

L'image du chien de garde est utilisée par un participant pour parler de la ville.

Pour certains habitants, la ville est devenue plus dangereuse qu'elle ne l'était avant : « *Il ne faut pas prendre les RER après 22h alors qu'il y a 40 ans on pouvait rentrer seule à 2h du matin.* » Pour d'autres, cette insécurité n'est due qu'à quelques jeunes connus de tous. Ces jeunes entraînent cependant des désagréments pour les habitants (occupation des halls d'immeuble, trafics).

Les enfants soulignent que le manque de lumière la nuit fait qu'ils craignent de marcher dans la ville.

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

L'Agenda 21 pourrait aborder cette question sous l'angle de la réappropriation de l'espace public par les habitants permettant ainsi le renforcement du sentiment de sécurité : création d'espaces dont la responsabilité est copartagée (jardins partagés, espaces de jeux pour les enfants). Ce travail est à mener avec les opérations ANRU. Cela pourrait plus globalement passer par un renforcement de l'implication des habitants dans la vie de la Cité (renforcement des comités de quartier, création de budgets participatifs afin de leur donner un réel pouvoir).

2.4.4 UNE PARTICIPATION REDUITE A LA VIE DE LA CITE

La situation du territoire

ATOUTS :	FAIBLESSES :
	<ul style="list-style-type: none"> < Faible taux de participation aux élections par rapport aux niveaux nationaux < Problème de la maîtrise du français pour de nombreux habitants
OPPORTUNITES :	MENACES :

Ce qui est déjà fait

La ville a lancé en 1998 un système visant à favoriser l'implication des Gargeois dans la vie publique. Le système, tel qu'il existe aujourd'hui avec deux entités a été mis depuis 2012 :

- Les Assemblées Consultatives de Quartier (ACQ) : réunions publiques sur les 7 quartiers auxquelles est l'ensemble des habitants (en moyenne entre 70/80 personnes). Deux réunions sont organisées par quartier et par an. Il s'agit de lieux de présentation des projets de la ville.
- Les Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) : par quartier, ils sont constitués d'une dizaine d'habitants élus, de 2 élus municipaux et des services de la ville. Leur rôle est de discuter les projets d'aménagement des quartiers. Ils peuvent également soulever des questions auprès des services.

Par ailleurs, sont organisées tous les mercredis après-midi des visites de quartier par le maire avec des élus afin de rencontrer les habitants et faire remonter des besoins.

Toujours dans cette optique de proximité, le chargé de mission à la démocratie de proximité va, en fin de journée, à la rencontre des Gargeois sur leur lieu de domicile.

Le Conseil Municipal des Jeunes est un outil important dans l'apprentissage de la vie citoyenne par les enfants



Ce que les acteurs disent

-

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

Les outils mis en place pourraient être renforcés, en donnant notamment un rôle plus important aux Conseils de quartier afin de les responsabiliser dans les décisions (budget participatif).

Plus globalement, une réflexion approfondie devrait être menée sur la façon de redonner confiance aux Gargeois dans les institutions et le système démocratique.

2.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

2.5.1 UN NOMBRE INSUFFISANT D'EMPLOIS POUR REpondre AUX BESOINS

La situation du territoire

<p>ATOUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> < Présence dans un pôle économique dynamique < Baisse du chômage < Forte croissance des emplois sur la commune (+11% en 10 ans) < Une relative forte proportion de contrats CDI et fonction publique (80%) 	<p>FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> < Population active faible et en baisse < Taux de chômage élevé, surtout chez les jeunes < Taux de formation faible < Manque de maîtrise du français pour certains habitants d'origine étrangère < Freins liés à la mobilité malgré la présence de la gare RER (difficultés pour passer le permis de conduire, absence de voiture particulière) < Seulement 19,6% des actifs travaillent sur la commune = fortes migrations alternantes < Déficit de 36 emplois pour 100 actifs < Déficit d'emplois peu qualifiés par rapport aux profils des Gargeois < Des salaires moyens très bas dans toutes les catégories socio-professionnelles sauf les ouvriers qualifiés.
<p>OPPORTUNITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> < Prolongation du Tram 5 pour relier la ville à la zone d'activités du Bourget 	<p>MENACES :</p>

Ce qui est déjà fait

Val de France est en charge de la compétence économie.

Plusieurs structures sont présentes sur la commune pour accompagner les Gargeois vers l'emploi : Pôle emploi, l'Espace emploi (Val-de-France), Point info jeunesse (ville).

Afin de répondre au frein majeur à l'emploi qu'est la non-maîtrise du français, la commune soutient une maison des langues qui a pour but de favoriser l'accès à l'emploi par l'apprentissage de langues. Cet objectif est pluriel avec un premier volet autour de la langue française permettant



d'aider à l'autonomie des personnes dans leurs démarches quotidiennes et un second volet pour amener les personnes à maîtriser l'anglais.

Enfin, l'association Voiture n'Co mène des actions visant à faciliter l'accès à la mobilité des personnes en insertion.

Ce que les acteurs disent

Il manque des emplois, des entreprises. Les habitants sont obligés d'aller travailler loin, ce qui est difficile quand on doit s'occuper d'enfants.

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

Une réflexion sur l'économie pourrait être menée dans le cadre de l'Agenda 21 en prenant le développement durable comme une opportunité pour développer de nouvelles activités : économie circulaire, économie sociale et solidaire.

2.5.2 UN TISSU COMMERCIAL RICHE MAIS A MAINTENIR

La situation du territoire

ATOUTS : < Une armature commerciale qui irrigue bien la ville	FAIBLESSES : < Des commerces vieillissants
OPPORTUNITES : < Opération ANRU	MENACES :

Ce qui est déjà fait

Les opérations de renouvellement urbain contribuent à l'amélioration de l'offre commerciale.

Ce que les acteurs disent

L'activité commerciale de la Ville de Garges est souvent citée comme une de ses forces : la présence d'une diversité de commerces et le grand nombre de marchés.

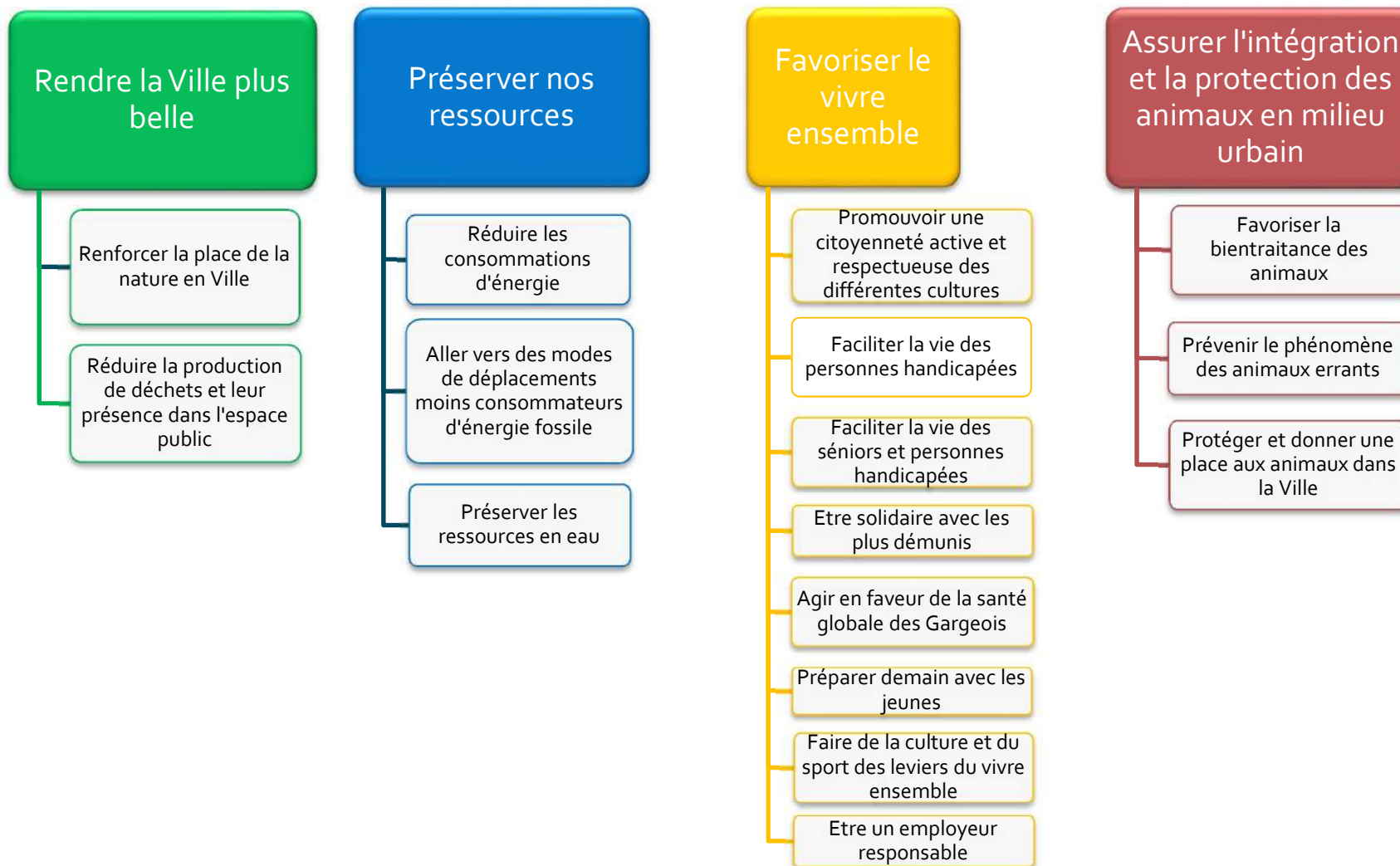
Un projet d'épicerie sociale et solidaire est en cours d'étude par le CCAS de la ville.

Ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de l'Agenda 21

Une réflexion pourrait être menée sur le lien entre activité commerciale et développement durable à travers des actions de sensibilisation à la consommation responsable, au développement de circuits courts.



3 SCHEMA DU PLAN D'ACTION





4 LES FICHES - ACTION

Axe stratégique 1 : Rendre la ville plus belle

ACTION 1 : RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

Porteur de l'action : DDAH Service des espaces verts Direction des sports Direction des services à la population Direction de la cohésion sociale	Elu(e)(s) référent(e)(s) Isabelle Mékédiche Maria Morgado Gérard Bonhomet Mohammed Ayari Tutem Sahindal
Objectifs (Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?) <ul style="list-style-type: none">• Mieux connaître la nature dans la Ville,• Créer et préserver des espaces naturels de qualité appropriés par les habitants,• Adopter des démarches écologiques et respectueuses de la biodiversité dans les espaces publics.	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Disposer d'une connaissance fine des espaces verts de la Ville,2. Réaliser un atlas de la biodiversité communale,3. Installer des nichoirs à oiseaux et des hôtels à insectes,4. Créer de nouvelles ruches sur le territoire communal,5. Organiser des visites et des balades dans des circuits de découverte de la nature et de la biodiversité,6. Mettre en œuvre des évènements et animations au sein des espaces naturels,7. Valoriser et sécuriser le Fort de Stains,8. Valoriser et préserver la coulée verte,9. Viser l'obtention d'une 3^{ème} fleur,10. Impliquer les habitants dans la création et la gestion des espaces verts,11. Valoriser les cours d'eau et zones humides,12. Promouvoir une gestion différenciée, écologique et ambitieuse des espaces verts communaux,13. Adopter le « 0 phyto » pour le traitement de tous les espaces communaux (cimetière, espaces sportifs, ...),14. Inciter les habitants à adopter une démarche similaire pour leurs balcons et jardins,15. Pérenniser les jardins familiaux,16. Renforcer la présence de plantes vertes favorables à la qualité de l'air au sein des services municipaux,	



Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

- Réalisation de l'état des lieux des espaces verts de la Ville,
- Ratio m² d'espaces verts / habitant,
- Ratio arbres par hectare,
- % de la population situé à moins de 300 mètres d'un espace vert,
- Superficie des zones naturelles inscrites au PLU,
- Superficie des espaces paysagers remarquables inscrits au PLU,
- Nombre d'hôtels à insectes installés sur la Ville,
- Nombre de nichoirs à oiseaux installés sur la Ville,
- Nombre de ruches installées sur la Ville,
- Nombre de projets d'aménagement et de gestion d'espaces verts menés de façon participative,
- Volume de désherbants chimiques utilisés,
- Adoption du « 0 phytos » sur les espaces sportifs et le cimetière,
- Nombre de bénéficiaires des jardins familiaux,
- % de bureaux dotés de plantes vertes,
- Indicateur de mesure de la qualité de l'air au sein des services municipaux,



ACTION 2 : REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS ET LEUR PRESENCE DANS L'ESPACE PUBLIC

Porteur de l'action : Service propreté urbaine Service Espaces verts (DGST) Direction de l'enfance Centres sociaux Direction de l'aménagement Direction des bâtiments Police municipale	Elu(e)(s) référent(e)(s) Isabelle Mékédiche Marie-Claude Lalliaud Ahmed-Latif Glam Benoit Jimenez Patrick Angrevier Marie-Josée Filatriau Louis Frey Daniel Lotaut
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Favoriser la propreté globale de la Ville,• Induire des comportements plus responsables,• Tendre vers le « 0 déchets » au sein des services municipaux,• Favoriser les pratiques de tri et de recyclage,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Mesurer la production de déchets par les services municipaux,2. Prévoir une gestion efficace des déchets dans les marchés publics passés par la Ville,3. Généraliser le tri sélectif au sein des services municipaux,4. Dématérialiser les procédures internes pour réduire l'usage du papier,5. Remplacer les rouleaux de papier par des sèche-mains électriques au sein des bâtiments municipaux et des écoles,6. Réduire l'usage du papier par les agents municipaux et les enseignants,7. Généraliser le tri des déchets au sein des cantines scolaires,8. Substituer les bonbonnes d'eau par des fontaines à eau,9. Inciter et sensibiliser les habitants à la pratique du compostage et du tri,10. Limiter la production de déchets (notamment les sacs plastiques) au sein des marchés de la Ville,11. Promouvoir la réparation et la seconde vie des objets des habitants,12. Mener des « journées propreté » dans les différents quartiers de la Ville,13. Mener des opérations d'évaluation de la propreté urbaine,14. Mettre en place un dispositif de verbalisation des contrevenants aux règles de propreté urbaine par le biais d'une brigade verte,15. Mettre en place le tri des déchets au sein de la cantine municipale,	



Évaluation de l'action (Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?)

- Poids des déchets produits par les services municipaux,
- Mise en place du tri sélectif dans les services municipaux,
- Poids des déchets des services municipaux collectés,
- Nombre de nouvelles procédures internes dématérialisées,
- % de bâtiments municipaux dotés de sèche-mains électriques,
- Montant des dépenses annuelles de papier des services municipaux,
- Montant des dépenses annuelles de papier des écoles,
- % de cantines scolaires élémentaires triant les déchets,
- % de bonbonnes à eau / fontaines à eau,
- Nombre de personnes touchées par les opérations de sensibilisation au compostage,
- Fin des sacs plastiques au sein des marchés municipaux,
- Nombre de journées propreté menées,
- Nombre d'habitants par corbeille de rue,
- Poids des déchets collectés par jour par poubelle,
- Nombre d'habitants par agent dédié à la propreté urbaine,
- Nombre d'agents dédiés à la propreté urbaine par Km de voirie,
- Nombre d'opérations d'évaluation de la propreté urbaine menées,
- Nombre de procès-verbaux établis en matière de propreté urbaine,
- Poids des déchets de nourriture à la cantine municipale,



Axe stratégique 2 : Préserver nos ressources

ACTION 1 : REDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Porteur de l'action : Direction des bâtiments Direction des infrastructures Direction de l'aménagement Direction des solidarités	Elu(e)(s) référent(e)(s) Louis Frey Sabry Kalaa Gérard Bonhomet Jean Paré
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Mieux connaître et suivre les consommations d'énergie de la ville,• Réduire la facture énergétique de la Ville,• Diminuer l'empreinte carbone de la Ville,• Favoriser la modification des comportements en faveur des économies d'énergie,• Etre force de proposition contre la précarité énergétique,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Analyser les consommations en faisant des études analytiques sur les dépenses d'énergie,2. Réaliser un diagnostic afin de déterminer ce qui génère les plus grosses pertes et faire des travaux en conséquence (isolation, matériel performant),3. Créer un tableau de bord avec des indicateurs clés afin d'identifier les actions les plus efficaces (isolation, etc...), et le diffuser aux responsables des équipements,4. Effectuer un diagnostic détaillé des bâtiments municipaux - déperdition chaleur et énergie (façade, toiture),5. Mettre en place un dispositif de suivi et de gestion intelligente des consommations d'énergie des bâtiments municipaux,6. Rénover les bâtiments municipaux au service de l'efficacité énergétique,7. Intégrer des éléments d'affichage de leur consommation énergétique dans les bâtiments municipaux,8. Systématiser la réflexion en coût global pour les nouveaux bâtiments municipaux,9. Mener des chantiers jeunes liés au développement durable et à l'efficacité énergétique,10. Prévoir des normes énergétiques ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions municipales,11. Inciter les bailleurs sociaux et les promoteurs privés à des engagements élevés en matière de normes énergétiques, afin de limiter les charges futures des habitants,12. Intégrer des critères de développement durable ambitieux dans les grands projets d'aménagement de la Ville (NPNRU, ...),13. Automatiser l'éclairage des bâtiments municipaux et des écoles,14. Installer des candélabres avec capteurs solaires,15. Généraliser les LEDs pour l'éclairage public,16. Généraliser les LEDs au sein des bâtiments communaux,17. Mettre en place un système d'éclairage public intelligent,18. Renforcer la part des énergies renouvelables au sein de la consommation énergétique municipale,	



19. Aider et sensibiliser les ménages en faveur de l'efficacité énergétique,
20. Mettre en place une démarche d'accompagnement des habitants aux économies d'énergie,
21. Etendre les produits « bios » au sein de la restauration municipale et scolaire,
22. Mettre en place un partenariat avec une AMAP à destination des agents communaux,

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

- Montant annuel des dépenses d'électricité pour la Ville,
- Montant annuel des dépenses de chauffage pour la Ville,
- % de bâtiments municipaux économes,
- Mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations des bâtiments municipaux,
- Montant des travaux annuels consacrés à l'efficacité énergétique des bâtiments,
- % de bâtiments municipaux répondant aux exigences d'un label écologique,
- % de bâtiments municipaux dotés de sources d'énergie propres,
- % de bâtiments municipaux dotés de toitures végétalisées,
- % de bâtiments municipaux dotés d'instruments d'affichage de leur consommation énergétique,
- % de nouveaux projets de bâtiments municipaux conçus en coût global,
- Nombre de jeunes bénéficiaires de chantiers liés au développement durable,
- % de logements sociaux construits intégrant un volet « écologique »,
- % de logements sociaux réhabilités intégrant un volet « écologique »,
- % de nouvelles constructions privées répondant aux exigences d'un label écologique,
- % de bâtiments municipaux dotés de systèmes automatisés de gestion de l'éclairage,
- % de lampadaires dotés de panneaux solaires,
- % de lampadaires dotés de LEDs,
- % de bâtiments communaux entièrement dotés de LEDs,
- % de lampadaires dotés de fonctions intelligentes (adaptations aux passages, wifi, météo,...),
- Part de la consommation énergétique municipale issue d'énergies renouvelables,
- Nombre de copropriétés aidés / accompagnés dans leurs démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique,
- Nombre de ménages gargeois accompagnés dans leurs démarches d'économies d'énergie,
- % de produits bios dans les cantines municipales et scolaires,
- Nombre d'agents communaux inscrits à l'AMAP,



ACTION 2 : ALLER VERS DES MODES DE DEPLACEMENTS MOINS CONSOMMATEURS D'ENERGIE

FOSSILE

Porteur de l'action :

Centre Technique Municipal
Direction de l'aménagement
Direction des infrastructures
Direction de l'enfance

Elu(e)(s) référent(e)(s)

Sabry Kalaa
Gérard Bonhomet
Ahmed Latif Glam

Objectifs (*Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?*)

- Favoriser le recours aux modes de déplacements doux,
- Diminuer les déplacements des agents municipaux,
- Réduire l'empreinte carbone de la Ville et de ses habitants liée à leurs déplacements,
- Améliorer la qualité de l'air,
- Diminuer les dépenses de carburant de la Ville,
- Améliorer la qualité de l'air sur le territoire communal,

Description des actions concourant à l'objectif :

1. Soutenir l'agglomération en vue de l'établissement d'un schéma directeur des liaisons douces,
2. Mobiliser et agir en faveur du prolongement du T5 à travers la Ville,
3. Augmenter la part des véhicules propres au sein du parc municipal,
4. Mettre en place des jours de télétravail pour les agents municipaux,
5. Développer les outils de travail et de communication à distance pour les agents municipaux,
6. Créer une plateforme de covoiturage sur Intr@Nous,
7. Mettre à disposition des vélos auprès des agents municipaux,
8. Former les agents à l'écoconduite,
9. Créer un dispositif d'autopartage et de vélopartage (sous réserve d'un porteur dédié),
10. Etudier l'opportunité des bornes de recharge sur les parkings et places de stationnement,
11. Développer les zones bleues,
12. Créer de nouvelles pistes cyclables,
13. Former les écoliers à la pratique du vélo en sécurité,
14. Créer des espaces de rangement sécurisé des vélos dans l'espace public et des bâtiments communaux,
15. Augmenter le nombre de zones « 30 » au sein de la Ville,
16. Mettre en place des cheminements piétons au sein des espaces verts de la Ville,
17. Elaborer un diagnostic sur la qualité de l'air intérieur au sein des structures municipales dédiées aux enfants,
18. Etudier la mise en place d'un capteur de mesure de la qualité de l'air sur le territoire communal,



Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

- Elaboration d'un schéma directeur des liaisons douces,
- % de véhicules propres au sein du parc municipal,
- % de véhicules propres achetés dans l'année,
- Nombre de jours de télétravail pris par les agents communaux,
- % d'agents encadrant dotés de tablettes mobiles,
- % d'agents encadrant dotés de smartphones,
- Création de la plateforme de covoiturage,
- Nombre de vélos mis à disposition des agents,
- Nombre d'agents bénéficiaires de formations à l'écoconduite,
- Création de dispositifs d'autopartage et vélopartage,
- Nombre de bornes de recharge électriques,
- % de la voirie communale en zone bleue / verte ou zone de stationnement payant,
- Longueur des pistes cyclables présentes sur la Ville,
- Nombre d'écoliers formés à la pratique du vélo,
- Nombre d'espaces de rangement sécurisé de vélos,
- % de la voirie communale en zone 30,
- Nombre de cheminements piétons créés,
- Réalisation du diagnostic sur la qualité de l'air dans les structures municipales pour les enfants,
- Niveau moyen de qualité de l'air mesuré sur l'année.



ACTION 3 : PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU

Porteur de l'action : Direction des bâtiments Direction des infrastructures Services espaces verts Direction des solidarités	Elu(e)(s) référent(e)(s) Sabry Kalaa Louis Frey Jean Paré Isabelle Mekediche
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Diminuer les consommations d'eau des services municipaux,• Réduire la facture en eau de la Ville,• Donner les moyens aux habitants de diminuer leur consommation d'eau et donc leurs factures,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Définir des indicateurs de mesure et de suivi des consommations d'eau au sein des bâtiments municipaux,2. Installer des matériels permettant d'économiser l'eau au sein des bâtiments municipaux,3. Mettre en place au sein des bâtiments municipaux des compteurs intelligents permettant de détecter les fuites d'eau,4. Développer la gestion automatique de l'arrosage au sein des espaces verts municipaux,5. Mettre en place des dispositifs de récupération et d'usage des eaux usées,6. Mettre en place des dispositifs de récupération et d'usage des eaux pluviales,	
Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Dépenses annuelles d'eau des services municipaux,• % de bâtiments municipaux dotés de dispositifs économiseurs d'eau,• % de bâtiments municipaux dotés de compteurs d'eau intelligents,• % d'espaces verts municipaux dotés d'une gestion automatisée de l'arrosage,• Volume d'eaux usées retraitées utilisées par les services municipaux,• Volume d'eaux pluviales utilisées par les services municipaux,	



Axe stratégique 3 : Favoriser le vivre ensemble

ACTION 1 : PROMOUVOIR UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPECTUEUSE DES DIFFERENTES

CULTURES

Porteur de l'action : Direction de la cohésion sociale Direction des événements, de la mémoire et de l'animation urbaine Direction de la communication Direction de l'enfance Direction des sports Direction de l'action culturelle Direction des systèmes d'information	Elu(e)(s) référent(e)(s) Benoit Jimenez Ahmed Latif Glam Mohammed Ayari Liliane Gourmand Bérard Gunot
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Renforcer la qualité des décisions par la concertation des citoyens concernés,• Faciliter la relation Mairie – usager – citoyen,• Favoriser la connaissance réciproque des différentes cultures présentes sur la Ville,• Favoriser le dialogue et les rencontres interculturelles,• Faciliter l'apprentissage de la langue française,• Promouvoir l'égalité femmes hommes,• Conforter la vitalité du tissu associatif,• Développer et promouvoir la participation réelle des enfants et des jeunes,• Renforcer la connaissance des institutions,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Pérenniser les Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ), Conseils Citoyens (CC) et les organismes consultatifs propres aux politiques sectorielles (CMJ, CCJ, ...),2. Mettre en place des concertations spécifiques sur les grands projets municipaux,3. Créer une plateforme de Gestion de la Relation au Citoyen (GRC),4. Mettre en place des modélisations 3D des principaux projets d'aménagement pour en faciliter l'appropriation par les habitants,5. Tendre vers l'obtention du label « Qualiville »,6. Proposer des portraits de personnes de diverses communautés au travers du parcours de leur vie dans les journaux municipaux,7. Organiser un parcours interculturel pour les collégiens de la Ville,8. Pérenniser et développer vers d'autres publics les opérations type « parcours citoyen »,9. Poursuivre les opérations et animations de convivialité (fête des voisins, centres sociaux, événements des associations, ...),10. Proposer aux Gargeois des cours de français (maison des langues, ateliers sociolinguistiques, ...),11. Mener des actions relatives de promotion de l'égalité femmes / hommes,	



12. Mener des actions autour des valeurs de la République, de la citoyenneté et de la convention internationale des droits de l'enfant,

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

- Nombre de CCQ et CC tenus,
- Nombre de démarches de concertation menées,
- Nombre de participants aux démarches de concertation spécifique,
- Mise en place de la plateforme de GRC,
- Nombre de demandes reçues par le biais de la plateforme de GRC,
- Nombre de projets urbains ayant fait l'objet d'une modélisation en 3D,
- Obtention du label « Qualiville »,
- Nombre de communautés présentées à travers les portraits présents dans les journaux municipaux,
- Nombre de collégiens concernés par le parcours interculturel,
- Nombre d'enfants concernés par le parcours citoyen,
- Nombre d'adultes concernés par le parcours citoyen,
- Nombre de Gargeois bénéficiaires de cours de français,
- Voir tableau des indicateurs du rapport annuel sur l'égalité femmes / hommes,
- Nombre d'actions relatives aux valeurs de la République / citoyenneté / convention internationale des droits de l'enfant,



ACTION 2 : FACILITER LA VIE DES PERSONNES HANDICAPEES

Porteur de l'action : Direction des solidarités Direction des bâtiments Direction des infrastructures Direction de l'enfance Direction de la cohésion sociale	Elu(e)(s) référent(e)(s) Françoise Faucher Tutem Sahindal Jean Paré Louis Frey Sabry Kalaa Ahmed Latif Glam Benoit Jimenez
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la connaissance du handicap,• Favoriser l'accueil des personnes handicapées dans l'ensemble des services municipaux de droit commun,• Aider à la prise en charge des personnes handicapées dans des structures dédiées,• Permettre l'égal accès de tous aux bâtiments et à l'espace public,	
Description des actions concourant à l'objectif (figurant notamment dans le plan d'actions de la politique séniors) : <ol style="list-style-type: none">1. Mettre en œuvre l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux,2. Favoriser l'émergence d'une représentation locale des personnes handicapées,3. Soutenir l'installation et les activités des structures d'accueil de personnes handicapées,4. Mettre en place un protocole d'accueil des personnes en situation de handicap dans les structures municipales accueillant des enfants et des jeunes,5. Mener des actions de sensibilisation au handicap,6. Respecter l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la Mairie,7. Former les personnels municipaux à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées,	
Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• % de bâtiments communaux non entièrement accessibles aux personnes handicapées,• Existence d'une représentation locale des personnes handicapées,• Nombre de bénéficiaires d'actions municipales au sein des structures dédiées à l'accueil de personnes handicapées (IME et CAVT),• Mise en place du protocole d'accueil,• Nombre d'actions de sensibilisation au handicap menées,• % d'employés mairie reconnus travailleurs handicapés,• Nombre d'employés mairie formés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées,	



ACTION 3 : FACILITER LA VIE DES SENIORS

Porteur de l'action : Direction des solidarités Direction des bâtiments Direction des infrastructures	Elu(e)(s) référent(e)(s) Françoise Faucher Jean Paré Louis Frey Sabry Kalaa
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées,• Diversifier et développer l'offre d'hébergement pour les séniors et en faciliter l'accès,• Favoriser l'activité des séniors et le lien intergénérationnel,	
Description des actions concourant à l'objectif (figurant notamment dans le plan d'actions de la politique séniors) : <ol style="list-style-type: none">1. Diversifier et développer l'offre de services pour la vie quotidienne des personnes âgées,2. Soutenir l'autonomie par des actions en faveur de la santé et du bien-être,3. Soutenir les aidants familiaux et familiaux,4. Promouvoir la bienveillance des séniors,5. Offrir aux Gargeois un service d'aide à domicile de qualité,6. Offrir une structure d'hébergement aux personnes âgées dépendantes par le biais d'une maison de retraite,7. Maintenir une structure d'hébergement aux personnes âgées autonomes (FRPA),8. Permettre aux retraités gargeois d'avoir le choix de leur mode d'hébergement,9. Aider les séniors gargeois à préparer la transition entre fin d'activité et retraite,10. Valoriser l'image des séniors par des actions intergénérationnelles,11. Permettre aux retraités de rester actifs et dynamiques sur le territoire gargeois,12. Tendre vers l'obtention du label « Ville amie des séniors »,	
Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Voir tableau des indicateurs du plan d'actions de la politique séniors pour les actions relatives aux séniors,• Obtention du label « Ville amie des séniors »,	



ACTION 4 : ETRE SOLIDAIRE AVEC LES PLUS DEMUNIS

Porteur de l'action : Direction des solidarités Direction de la cohésion sociale Direction de l'enfance	Elu(e)(s) référent(e)(s) Jean Paré Françoise Faucher Tutem Sahindal Ahmed Latif Glam Maria Morgado
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Renforcer la connaissance de l'offre et des besoins pour une meilleure adaptation des réponses,• Améliorer l'orientation des publics,• Développer des réponses innovantes aux besoins des Gargeois,• Renforcer la visibilité et la valorisation de l'existant,• Renforcer le maillage partenarial,	
Description des actions concourant à l'objectif (figurant dans le schéma d'action sociale de la Ville) : <ol style="list-style-type: none">1. Mettre en place un système d'observation sociale partagée,2. Recenser l'offre de logements adaptés à la dépendance,3. Favoriser la connaissance par la Commune des logements insalubres et/ou indécents,4. Modifier le mode de calcul du quotient familial sur la base du reste à vivre,5. Renforcer la formation des agents d'accueil pour l'orientation des familles et des publics en difficulté,6. Intégrer le conseil local de santé mentale pour développer les réponses aux publics en souffrance psychologique,7. Informer les professionnels sur les dispositifs existants en cas de violence conjugale,8. Assurer un accompagnement global et individualisé des publics du CCAS,9. Développer des réponses pour l'accueil de jeunes enfants de parents en insertion,10. Mettre en place une école du temps libre et du bien vieillir,11. Développer les actions intergénérationnelles,12. Mener des ateliers collectifs et des permanences concernant les problématiques sociales vécues par les Gargeois,13. Favoriser les habitudes de mobilité chez les jeunes,14. Mettre en avant les dispositifs à l'attention des seniors par un projet formalisé de politique en leur faveur,15. Proposer des réunions d'information collective à destination des parents à la recherche d'un mode de garde,16. Améliorer la visibilité et la coordination des actions de soutien à la parentalité,17. Mettre en place un réseau autour de l'insertion professionnelle,18. Intégrer les assistantes maternelles dans les actions de la Ville,19. Créer une instance de coordination regroupant les différentes crèches de la Ville,20. Formaliser le partenariat entre le CCAS et le service social départemental par un protocole spécifique,	



21. Insérer des clauses sociales dans certains marchés publics de la Ville,
22. Soutenir l'action du PIMMS, guichet unique de médiation sociale publique et privée,

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

- Voir tableau des indicateurs du schéma d'action sociale,
- Nombre de marchés publics contenant une clause sociale,
- Nombre de bénéficiaires des clauses sociales des marchés publics de la Ville,
- Nombre de personnes reçues au sein du PIMMS,



ACTION 5 : AGIR EN FAVEUR DE LA SANTE GLOBALE DES GARGEOIS

Porteur de l'action : Direction des solidarités Direction de la cohésion sociale Direction des sports Service cadre de vie	Elu(e)(s) référent(e)(s) Jean Paré Benoit Jimenez Mohammed Ayari Françoise Faucher Tutem Sahindal
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Structurer la démarche santé au sein du territoire communal pour réduire les inégalités sociales et territoriales,• Lutter contre la désertification médicale,• Améliorer la santé globale de la population gargeoise,• Réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement,• Améliorer la prise en charge de la santé mentale,	
Description des actions concourant à l'objectif (figurant dans le contrat local de santé de la Ville) : <ol style="list-style-type: none">1. Développer un plan d'intervention santé au sein du territoire communal pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,2. Identifier et accompagner les personnes en difficulté dans l'accès aux soins et aux démarches médico-sociales,3. Informer les professionnels en contact avec les publics précaires autour des droits en matière de santé,4. Informer les professionnels de santé sur les possibilités d'installation sur la Commune,5. Accompagner la maison de santé pluridisciplinaire, et tout autre projet d'installation de professions médicales et paramédicales,6. Développer des actions de prévention et de promotion de la santé,7. Impulser des actions d'éducation à la santé en périnatalité en lien avec les associations locales,8. Prévenir les conduites à risque et promouvoir l'éducation à la santé,9. Sensibiliser les publics cibles à la prévention et au dépistage,10. Impulser une démarche d'éducation thérapeutique du patient atteint de diabète,11. Formaliser les collaborations entre la Ville et l'ARS en matière de lutte contre l'habitat indigne,12. Aider à l'accompagnement des personnes occupant des logements reconnus insalubres à travers une action de prévention et de promotion de la santé,13. Participer au conseil local de santé mentale intercommunal,	
Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Voir tableau des indicateurs du contrat local de santé.	



ACTION 6 : PREPARER DEMAIN AVEC LES JEUNES

Porteur de l'action : Direction de l'enfance Direction de la cohésion sociale Direction de l'action culturelle Direction des sports Direction des bâtiments Direction des solidarités Direction des systèmes d'information Direction de la communication	Elu(e)(s) référent(e)(s) Ahmed Latif Glam Tutem Sahindal Liliane Gourmand Benoit Jimenez Mohammed Ayari Louis Frey Bérard Gunot Jean Paré
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Assurer la prise en charge continue et de qualité de l'enfant et de l'adolescent,• Soutenir l'action pédagogique des écoles,• Agir en faveur de la réussite éducative des enfants gargeois,• Aider les familles gargeoises dans l'exercice des fonctions parentales,• N.B : les objectifs du PEDT 2014-2017 pourront être modifiés une fois élaboré et voté le PEDT 2017-2020,• N.B : les objectifs relatifs à la politique jeunesse seront intégrés une fois celle-ci formalisée et adoptée en Conseil Municipal,	
Description des actions concourant à l'objectif (figurant dans le projet éducatif local et la politique jeunesse de la Ville) : <ol style="list-style-type: none">1. Créer des parcours éducatifs entre les temps, entre les âges et entre les structures,2. Développer et diversifier l'accueil des 0-3 ans,3. Mettre en œuvre une offre de cantine et périscolaire de qualité et accessible au plus grand nombre,4. Offrir aux adolescents gargeois des structures d'accueil, de rencontre et d'animation,5. Favoriser la persévérance scolaire par la prise en charge des jeunes,6. Rendre accessible au plus grand nombre les loisirs et les séjours,7. Offrir aux écoliers et enseignants un cadre bâti adapté aux besoins pédagogiques,8. Assister les enseignants dans les missions éducatives auprès des enfants,9. Offrir aux familles et aux écoles les fournitures essentielles au fonctionnement pédagogique,10. Doter les établissements primaires de moyens informatiques innovants,11. Aider les établissements dans la mise en œuvre de leurs projets et activités complémentaires à l'enseignement,12. Permettre l'accès de tous à un soutien scolaire de qualité,13. Agir en faveur de la maîtrise du français dès le plus jeune âge,14. Initier à la pratique de langues étrangères,15. Favoriser l'apprentissage d'une culture mathématique, scientifique et sociologique,16. Permettre l'acquisition des bases d'une culture artistique et humaniste,17. Permettre aux enfants de découvrir des activités physiques et sportives variées,18. Inscrire les enfants dans des activités citoyennes, civiques et sociales,19. Aider et valoriser les exemples de réussite sur la Ville,20. Favoriser l'accès des familles à l'information et aux dispositifs,21. Offrir une structure de soutien individualisé aux familles en situation de fragilité,	



22. Favoriser l'implication et le rôle des parents dans les structures d'accueil et d'éducation de leurs enfants,
23. Mettre à disposition des parents des lieux d'accueil, d'échanges et de ressources autour de la parentalité,
24. Prévenir les risques sociaux, médicaux et psychologiques auxquels sont confrontés les jeunes et leurs familles,
25. Favoriser l'implication des parents par une aide à la maîtrise de la langue,
26. Obtenir le label « Ville amie des enfants »,
27. Favoriser la connaissance de la convention internationale des droits de l'enfant,

N.B : les nouvelles actions issues du PEDT 2017-2020 et de la politique jeunesse seront retranscrites une fois ces documents élaborés et adoptés.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

- Voir tableau des indicateurs du projet éducatif de territoire,
- Voir tableau des indicateurs de la politique jeunesse,
- Obtention du label « Ville amie des enfants »,
- Nombre d'actions menées relatives à la convention internationale des droits de l'enfant,



ACTION 7 : FAIRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DES LEVIERS DU VIVRE ENSEMBLE

Porteur de l'action : Direction de l'action culturelle Direction des sports Direction de l'enfance Direction de la cohésion sociale DEMAU	Elu(e)(s) référent(e)(s) Liliane Gourmand Mohamed Ayari Benoit Jimenez
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Faire du citoyen un acteur de la diversité des expressions artistiques et culturelles,• Favoriser le rôle de l'artiste comme penseur et créateur de la construction urbaine,• Faire de la culture un lieu d'échanges, de rencontres et d'expérimentations,• Penser la culture comme outil démocratique, espace de communication, d'innovation et d'ouverture aux nouvelles technologies,• Mettre à disposition et rendre accessibles aux pratiquants des équipements sportifs de qualité,• Soutenir les pratiques sportives amateurs du territoire,	
Description des actions concourant à l'objectif (figurant dans la politique culturelle et le projet sportif territorial de la Ville) : <ol style="list-style-type: none">1. Poursuivre le développement de l'enseignement artistique,2. Mener une politique active de diffusion et d'éducation à l'image,3. Permettre l'ouverture au plus grand nombre de l'espace Lino Ventura,4. Développer les pratiques et accès aux cultures urbaines et musiques actuelles,5. Mettre en scène des actions culturelles dans la Ville,6. Prendre part à la fabrication urbaine de la Ville,7. Investir les espaces de la Ville qui sont des friches culturelles,8. Créer un espace de fabrique pour la culture dans la Ville,9. Pérenniser le volet culturel du projet éducatif de territoire,10. Créer des événements culturels hors les murs,11. Créer un centre de ressources culturelles,12. Accueillir des artistes et des créateurs sur le territoire,13. Créer un plan de promotion des arts plastiques,14. Faciliter l'accès aux nouvelles technologies au sein des lieux culturels,15. Utiliser les technologies de l'information au service des actions culturelles,16. Utiliser le web comme outil de communication et de diffusion culturelle,17. Mettre en place un plan d'actions autour de l'animation numérique et du court métrage,18. Créer un musée virtuel,19. Mettre un place un projet d'enseignement des arts numériques au sein de la Maison des Arts,20. Assurer une gestion optimisée des équipements sportifs communaux,21. Initier la création de nouveaux équipements sportifs,22. Aider et soutenir les associations sportives,23. Répondre aux besoins divers en matière de pratiques sportives,	



24. Développer le sport au féminin,

25. Promouvoir l'accès à de nouvelles pratiques sportives.

Évaluation de l'action (*Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?*)

- Voir tableau des indicateurs de la politique culturelle,
- Voir tableau des indicateurs du projet sportif territorial,



ACTION 8 : ETRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Porteur de l'action : Direction des ressources humaines Direction des systèmes d'information Direction des bâtiments Direction de la communication	Elu(e)(s) référent(e)(s) Maurice Lefèvre Bérard Gunot Louis Frey
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Renforcer les compétences managériales et l'accompagnement des agents,• Améliorer l'environnement de travail,• Développer la communication intra et interservices,• Favoriser les évolutions personnelles et professionnelles,	
Description des actions concourant à l'objectif (figurant dans le plan d'actions qualité de vie au travail de la Ville) : <ol style="list-style-type: none">1. Mettre en place une action globale de formation au management,2. Favoriser la prévention des risques psychosociaux,3. Renforcer la communication sur les valeurs, les priorités et les projets de la collectivité,4. Penser l'aménagement des locaux en termes de qualité de vie au travail et d'accueil des usagers,5. Accompagner les agents rencontrant des difficultés sociales,6. Agir en faveur de la simplification et de la modernisation des procédures,7. Finaliser le déploiement d'Incovar et son utilisation optimale,8. Développer l'accueil des nouveaux arrivants,9. Favoriser les rapports sociaux entre agents,10. Assurer une meilleure information des agents sur leur déroulement de carrière,11. Elaborer un plan de formation pluriannuel en favorisant les préparations aux concours et aux examens,12. Mettre en place des procédures et un appui aux maintiens dans l'emploi / reclassements / reconversions,13. Favoriser la polyvalence et la transversalité,	
Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Voir tableau des indicateurs du plan d'actions qualité de vie au travail,	



Axe stratégique 4 : Assurer l'intégration et la protection des animaux en milieu urbain

ACTION 1 : FAVORISER LA BIEN-TRAITANCE DES ANIMAUX

Porteur de l'action : Service cadre de vie Direction des solidarités Direction de l'enfance Direction de la cohésion sociale Direction de la communication	Elu(e)(s) référent(e)(s) Isabelle Mekediche Jean Paré Françoise Faucher Ahmed Latif Glam Benoit Jimenez Tutem Sahindal
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Protéger les animaux et prévenir les actes de cruauté,• Responsabiliser les maîtres par une meilleure connaissance de la réglementation des bonnes pratiques éducatives et des besoins de l'animal,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Tendre vers l'obtention du label « Ville amie des animaux »,2. Créer une charte municipale garantissant la place et le bien-être animal dans la Ville,3. Agir en faveur de l'installation d'un vétérinaire sur le territoire communal,4. Relayer les campagnes de sensibilisation des associations agissant en faveur de la cause animale,5. S'assurer que les structures municipales ne fréquentent que des lieux garantissant le bien-être animal (cirques, ...),6. Mener des actions éducatives et de sensibilisation par le biais du CMJ et des écoles,7. Mener des campagnes de communication relatives à la bien-être animale,8. Permettre l'accueil temporaire d'animaux dont les propriétaires sont hospitalisés,9. Profiter des manifestations municipales pour déployer des informations et ressources sur le bien-être animal,	
Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Obtention du label « Ville amie des animaux »,• Mise en place de la charte municipale sur la place et le bien-être animal,• Présence d'un vétérinaire sur le territoire communal,• Nombre d'actions éducatives et de sensibilisation menées,• Nombre d'éléments de communication déployés,• Nombre d'animaux concernés par l'accueil temporaire,• Nombre d'animations relatives au bien-être animal tenues,	



ACTION 2 : PREVENIR LE PHENOMENE DES ANIMAUX ERRANTS

Porteur de l'action : Service cadre de vie Direction des solidarités Direction de l'aménagement Direction des infrastructures	Elu(e)(s) référent(e)(s) Isabelle Mekediche Jean Paré Françoise Faucher Louis Frey Sabry Kalaa
Objectifs <i>(Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?)</i> <ul style="list-style-type: none">• Diminuer les nuisances en matière de cadre de vie et de qualité de vie,• Permettre la régulation des populations de chats errants et des pigeons de manière douce,• Mener une veille sanitaire concernant les animaux errants et les pigeons,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Mener des opérations de trappage des chats errants,2. Passer une convention avec « 30 millions d'amis » et des vétérinaires pour l'identification et la stérilisation des chats errants,3. Créer un pigeonier contraceptif,4. Soutenir les associations et particuliers agissant pour la stérilisation des chats errants,	
Évaluation de l'action <i>(Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?)</i> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de chats errants ayant fait l'objet d'une capture,• Nombre de chats errants identifiés et stérilisés,• Nombre de chats errants mis à l'adoption,• Nombre d'animaux décédés récupérés sur la voie publique,• Création du pigeonier contraceptif,• Nombre de structures / particuliers agissant pour la stérilisation soutenus,	



ACTION 3 : PROTÉGER ET DONNER UNE PLACE AUX ANIMAUX DANS LA VILLE

Porteur de l'action : Service cadre de vie Direction des solidarités Direction de l'aménagement Direction des infrastructures Police municipale	Elu(e)(s) référent(e)(s) Isabelle Mekediche Jean Paré Françoise Faucher Gérard Bonhomet Sabry Kalaa Daniel Lotaut
Objectifs (<i>Ce qu'elle doit permettre de modifier sur l'existant ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Favoriser le lien social,• Améliorer les conditions de « maître » des habitants détenteurs d'animaux,• Améliorer les conditions de vie des habitants,• Protéger la biodiversité animale et notamment la faune sauvage,	
Description des actions concourant à l'objectif : <ol style="list-style-type: none">1. Intégrer la place de l'animal dans les projets d'aménagement de la Ville,2. Créer des parcs à chiens avec modules de jeux,3. Créer des canisites,4. Mettre en place des distributeurs de sacs poubelles pour éviter les déjections animales dans l'espace public,5. Créer des espaces sécurisés pour nourrir les oiseaux et les chats,6. Créer des abris « 30 millions d'amis » sur la Ville,7. Favoriser la nidification dans les espaces verts présents sur la Ville8. Protéger les espaces accueillant de la biodiversité,	
Évaluation de l'action (<i>Quels indicateurs avez-vous prévu de suivre ?</i>) <ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets d'aménagement menés intégrant la place de l'animal,• Nombre de parcs à chiens ou modules de jeux pour animaux présents sur la Ville,• Nombre de canisites présents sur la Ville,• Nombre de distributeurs de sacs dédiés aux déjections canines,• Nombre d'espaces sécurisés prévus pour nourrir les oiseaux et les chats,• Nombre d'abris « 30 millions d'amis » créés,	



LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS AGENDA 21

Ce plan d'actions, élaboré de manière participative, souhaite ainsi répondre aux problématiques clefs identifiées durant la phase de diagnostic.

Ce projet fera l'objet d'un suivi continu et d'un pilotage opérationnel au niveau de la direction du développement de l'aménagement et de l'habitat, accompagnée de tous les acteurs identifiés dans les fiches-actions.

La Ville mettra ainsi en place :

- Un comité technique interne composé des représentants des différents services impliqués dans la mise en œuvre de l'Agenda 21, avec des réunions a minima 3 fois par an,
- Un comité de pilotage interne composé des élus en charge des différents volets de l'Agenda 21, avec a minima 1 réunion annuelle.
- Un comité de pilotage externe, composé de représentants volontaires de la société civile ayant participé à l'élaboration de l'Agenda 21, avec a minima 1 réunion annuelle.

Lors de la dernière année de l'Agenda 21 (2021), la Ville mettra en place une large démarche de concertation et d'évaluation pour élaborer la version suivante du document.



Indicateurs de suivi Agenda 21	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Axe 1 : Rendre la Ville plus belle						
Réalisation de l'état des lieux des espaces verts de la Ville	Non					
Ratio m2 d'espaces verts / habitant	N.D					
Ratio arbres par hectare	74					
% de la population situé à moins de 300 mètres d'un espace vert	N.D					
Superficie des zones naturelles inscrites au PLU	N.D					
Superficie des espaces paysagers remarquables inscrits au PLU	N.D					
Nombre d'hôtels à insectes installés sur la Ville	23					
Nombre de nichoirs à oiseaux installés sur la Ville	prévu en 2017					
Nombre de ruches installées sur la Ville	11					
Nombre de projets d'aménagement et de gestion d'espaces verts menés de façon participative	3					
Volume de désherbants chimiques utilisés	0					
Adoption du « 0 phytos » sur les espaces sportifs et le cimetière	N.D					
Nombre de bénéficiaires des jardins familiaux	108					
% de bureaux dotés de plantes vertes	0%					
Indicateur de mesure de la qualité de l'air au sein des services municipaux	N.D					
Poids des déchets produits par les services municipaux	N.D					
Mise en place du tri sélectif dans les services municipaux	Non					
Poids des déchets des services municipaux collectés	N.D					
Nombre de nouvelles procédures internes dématérialisées	1					
% de bâtiments municipaux dotés de sèche-mains électriques	25%					
Montant des dépenses annuelles de papier des services municipaux	16 580					
Montant des dépenses annuelles de papier des écoles	10 122					
% de cantines scolaires élémentaires triant les déchets	100%					
% de bonbonnes à eau / fontaines à eau	69,70%					
Nombre de personnes touchées par les opérations de sensibilisation au compostage	N.D					
Fin des sacs plastiques au sein des marchés municipaux	Non					
Nombre de journées propreté menées	3					
Nombre d'habitants par corbeille de rue	70					
Poids des déchets collectés par jour par poubelle	6kg					
Nombre d'habitants par agent dédié à la propreté urbaine	2 004					
Nombre d'agents dédiés à la propreté urbaine par Km de voirie	0,38					
Nombre d'opérations d'évaluation de la propreté urbaine menées	0					
Nombre de procès-verbaux établis en matière de propreté urbaine	0					
Poids des déchets de nourriture à la cantine municipale	N.D					



Indicateurs de suivi Agenda 21	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Axe 2 : Préserver nos ressources						
Montant annuel des dépenses d'électricité pour la Ville	776 615					
Montant annuel des dépenses de chauffage pour la Ville	746 636					
% de bâtiments municipaux éneergivores	plus de 90%					
Mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations des bâtiments municipaux	Non					
Montant des travaux annuels consacrés à l'efficacité énergétique des bâtiments	N.D					
% de bâtiments municipaux répondant aux exigences d'un label écologique (pour les constructions 2016)	100%					
% de bâtiments municipaux dotés de sources d'énergie propres	Non					
% de bâtiments municipaux dotés de toitures végétalisées	Non					
% de bâtiments municipaux dotés d'instruments d'affichage de leur consommation énergétique	1%					
% de nouveaux projets de bâtiments municipaux conçus en coût global	50%					
Nombre de jeunes bénéficiaires de chantiers liés au développement durable	6					
% de logements sociaux construits intégrant un volet « écologique »	1,6					
% de logements sociaux réhabilités intégrant un volet « écologique »	0					
% de nouvelles constructions privées répondant aux exigences d'un label écologique	0					
% de bâtiments municipaux dotés de systèmes automatisés de gestion de l'éclairage	N.D					
% de lampadaires dotés de panneaux solaires	0					
% de lampadaires dotés de LEDs	16%					
% de bâtiments communaux entièrement dotés de LEDs	N.D					
% de lampadaires dotés de fonctions intelligentes (adaptations aux passages, wifi, météo,...)	0					
Part de la consommation énergétique municipale issue d'énergies renouvelables	EP 100% BAT 0%					
Nombre de copropriétés aidés / accompagnés dans leurs démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique	0					
Nombre de ménages gergeois accompagnés dans leurs démarches d'économies d'énergie	Non connu					
% de produits bios dans les cantines municipales et scolaires	10%					
Nombre d'agents communaux inscrits à l'AMAP	N.D					
Elaboration d'un schéma directeur des liaisons douces	Non					
% de véhicules propres au sein du parc municipal	28%					
% de véhicules propres achetés dans l'année	75%					
Nombre de jours de télétravail pris par les agents communaux	0					
% d'agents encadrant dotés de tablettes mobiles	19%					
% d'agents encadrant dotés de smartphones	45%					
Création de la plateforme de covoiturage	Non					
Nombre de vélos mis à disposition des agents	4					
Nombre d'agents bénéficiaires de formations à l'écoconduite	0					



Indicateurs de suivi Agenda 21	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Axe 2 : Préserver nos ressources						
Création d'un dispositif d'autopartage et vélopartage	Non					
Nombre de bornes de recharge électriques	2					
% de la voirie communale en zone bleue / verte ou zone de stationnement payant	1,57%					
Longueur des pistes cyclables présentes sur la Ville	3 616m					
Nombre d'écoliers formés à la pratique du vélo	800					
Nombre d'espaces de rangement sécurisé de vélos	0					
% de la voirie communale en zone 30	61%					
Nombre de cheminements piétons créés	0					
Réalisation du diagnostic sur la qualité de l'air dans les structures municipales pour les enfants	Non					
Niveau moyen de qualité de l'air mesuré sur l'année	N.D					
Dépenses annuelles d'eau des services municipaux	389 742					
% de bâtiments municipaux dotés de dispositifs économiseurs d'eau	0%					
% de bâtiments municipaux dotés de compteurs d'eau intelligents	0%					
% d'espaces verts municipaux dotés d'arrosage automatique	80%					
Volume d'eaux usées retraitée utilisées par les services municipaux	0m ³					
Volume d'eaux pluviales utilisées par les services municipaux	0m ³					



Indicateurs de suivi Agenda 21	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Axe 3 : Favoriser le vivre ensemble						
Nombre de CCQ et CC tenus	16					
Nombre de démarches de concertation menées	11					
Nombre de participants aux démarches de concertation spécifique	2 192					
Mise en place de la plateforme de GRC	Non					
Nombre de demandes reçues par le biais de la plateforme de GRC	N.D					
Nombre de projets urbains ayant fait l'objet d'une modélisation en 3D	N.D					
Obtention du label « Qualiville »	Non					
Nombre de communautés présentées à travers les portraits présents dans les journaux municipaux	N.D					
Nombre de collégiens concernés par le parcours interculturel	N.D					
Nombre d'enfants concernés par le parcours citoyen	N.D					
Nombre d'adultes concernés par le parcours citoyen	N.D					
Nombre de Gargeois bénéficiaires de cours de français	226					
Nombre d'actions relatives aux valeurs de la République/citoyenneté/convention internationale des droits de l'enfant	N.A					
% de bâtiments communaux non entièrement accessibles aux personnes handicapées	81%					
Existence d'une représentation locale des personnes handicapées	Non					
Nombre de bénéficiaires d'actions municipales au sein des structures dédiées à l'accueil de personnes handicapées (IME et CAVT)	45					
Mise en place du protocole d'accueil	Non					
Nombre d'actions de sensibilisation au handicap menées	5					
% d'employés mairie reconnus travailleurs handicapés	4,90%					
Nombre d'employés mairie formés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées	N.D					
Obtention du label "Ville amie des séniors"	Non					
Nombre de marchés publics contenant une clause sociale	5					
Nombre de bénéficiaires des clauses sociales des marchés publics de la Ville	2					
Nombre de personnes reçues au sein du PIMMS	3 037					
Obtention du label "Ville amie des enfants"	Non					
Nombre d'actions menées relatives à la convention internationale des droits de l'enfant	N.D					



Indicateurs de suivi Agenda 21	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Axe 4 : Assurer l'intégration et la protection des animaux en milieu urbain						
Obtention du label « Ville amie des animaux »	Non					
Mise en place de la charte municipale sur la place et le bien-être animal	Non					
Présence d'un vétérinaire sur le territoire communal	Non					
Nombre d'actions éducatives et de sensibilisations menées	Non					
Nombre d'éléments de communication déployés	Non					
Nombre d'animaux concernés par l'accueil temporaire	5					
Nombre d'animations relatives au bien-être animal tenues	0					
Nombre de chats errants ayant fait l'objet d'une capture	162					
Nombre de chats errants identifiés et stérilisés	62					
Nombre de chats errants mis à l'adoption	90					
Nombre d'animaux décédés récupérés sur la voie publique	8					
Création du pigeonnier contraceptif	Non					
Nombre de structures / particuliers agissant pour la stérilisation soutenus	5					
Nombre de projets d'aménagement menés intégrant la place de l'animal	1					
Nombre de parcs à chiens ou modules de jeux pour animaux présents sur la Ville	0					
Nombre de canisites présents sur la Ville	0					
Nombre de distributeurs de sacs dédiés aux déjections canines	3					
Nombre d'espaces sécurisés prévus pour nourrir les oiseaux et les chats	0					
Nombre d'abris « 30 millions d'amis » créés	0					